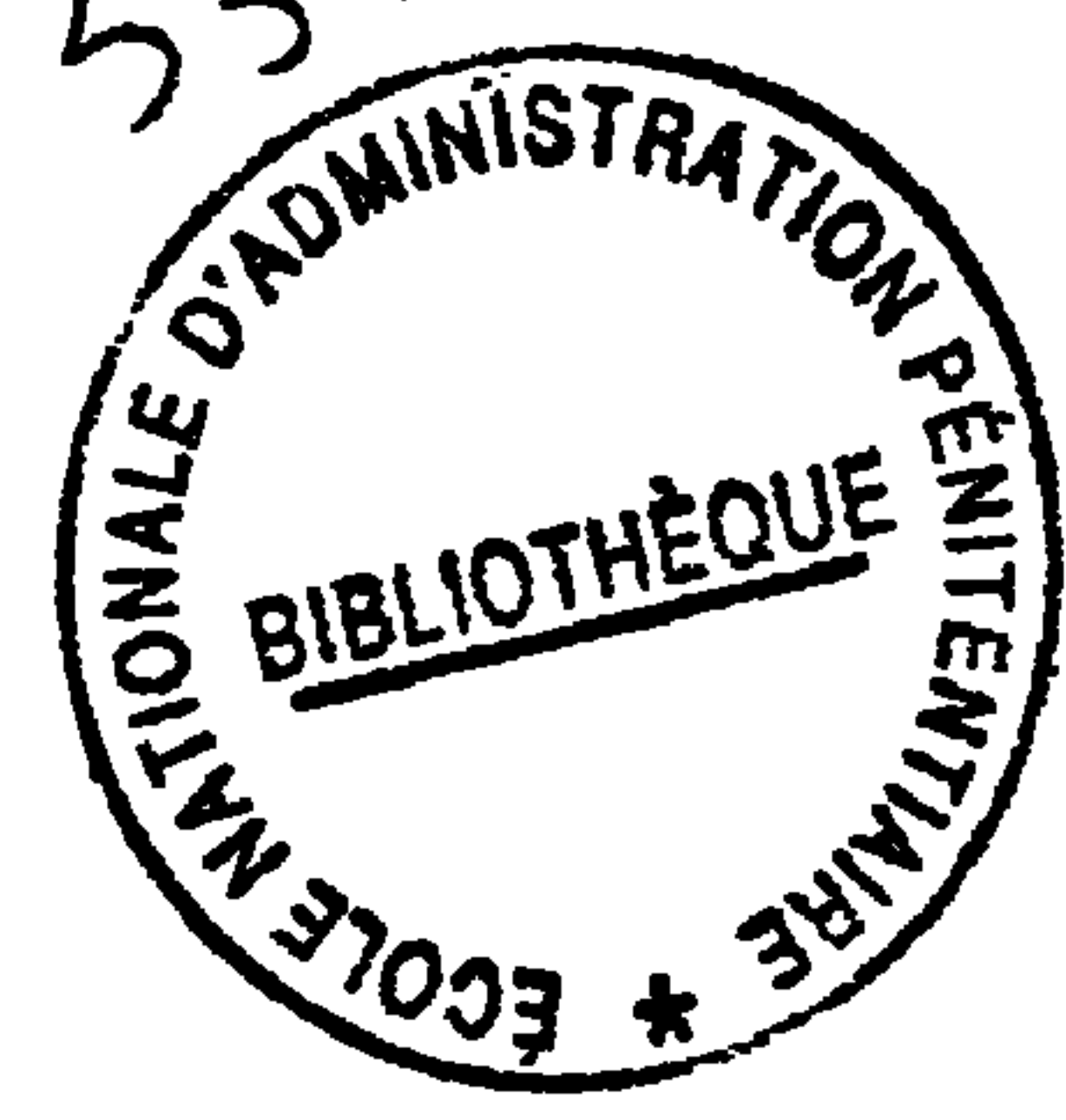


15513



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---

# STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1901

---

## EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES,

PAR

M. GRIMANELLI

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

---

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1903

# STATISTIQUE

DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE FRANCE

POUR L'ANNÉE 1901

---

(50<sup>e</sup> Année)

---

## RAPPORT

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des prisons et établissements pénitentiaires de France, pour l'année 1901.

Dans leur ensemble, ces établissements renfermaient au 31 décembre 1900, un effectif de 25.513 hommes et 4.042 femmes.

Soit un total de .....	29.555
Le chiffre des entrées a été en 1901 de.....	359.972
	<hr/>
ENSEMBLE.....	389.527
Celui des sorties de.....	362.494
	<hr/>
Il reste au 31 décembre 1901, une population de.....	27.033

individus, dont 23.509 du sexe masculin et 3.524 du sexe féminin.

Le total des journées de détention s'est élevé à 9.990.537, ce qui donne une population moyenne totale de 27.378 (23.487 hommes et 3.891 femmes).

Les tableaux ci-dessous permettent d'apprécier les différences survenues entre les deux années, dans la population de fin d'année et dans la population moyenne.

	EFFECTIF au 31 décembre 1901.		EFFECTIF au 31 décembre 1900.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	6.097	708	6.802	801
Courtes peines.....	13.681	2.125	14.769	2.466
Jeunes détenus.....	3.568	690	3.828	771
Chambres de sûreté.....	43	1	31	4
Dépôt de forçats et relégués...	120	»	83	»
<b>TOTAUX.....</b>	<b>23.509</b>	<b>3.524</b>	<b>25.513</b>	<b>4.042</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>27.033</b>		<b>29.555</b>	

	POPULATION MOYENNE en 1901.		POPULATION MOYENNE en 1900.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	6.454	758	7.075	847
Courtes peines.....	12.992	2.408	13.579	2.541
Jeunes détenus.....	3.677	710	3.905	835
Chambres de sûreté.....	165	15	179	17
Dépôt de forçats et relégués..	199	»	201	»
<b>TOTAUX.....</b>	<b>23.487</b>	<b>3.891</b>	<b>24.939</b>	<b>4.240</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>27.378</b>		<b>29.179</b>	

Les tableaux statistiques sont précédés d'un rapport où se trouvent consignés les renseignements qui ont paru devoir retenir l'attention.

Ces développements correspondent aux diverses branches des services pénitentiaires, savoir :

- 1° le service des transfèremens;
- 2° les maisons centrales et pénitenciers agricoles;
- 3° les établissements d'éducation correctionnelle;
- 4° les prisons de courtes peines;
- 5° le dépôt des condamnés aux travaux forcés et à la relégation;
- 6° les renseignements sur les entreprises des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

Les circulaires, notes, instructions et autres documents adressés, en 1901, aux différents services de l'Administration pénitentiaire ont été réunis, comme précédemment, à la fin du volume.

## PREMIÈRE PARTIE

# TRANSFÈREMENTS

(Tableaux I et I bis.)

Les tableaux I et I bis, relatifs aux transfèremments des condamnés ou détenus par les voitures cellulaires, donnent pour l'année 1901 les indications suivantes:

Hommes et jeunes garçons transférés.	13.937	contre	14.050	en 1900.
Femmes et jeunes filles transférées...	1.817	—	2.102	—

ENSEMBLE..... 15.754 contre 16.152 en 1900.

Les transférés ont reçu les destinations ci-après:

	HOMMES et JEUNES GARÇONS			FEMMES et JEUNES FILLES	
<i>Condamnés transférés à leur destination légale.</i>					
Condamnés aux travaux forcés (hommes) transférés au dépôt de Saint-Martin-de-Ré (port d'embarquement).	528	}	7.609	»	
Relégués conduits aux ports d'embarquement.....	343			11	1.392
Condamnés à une longue ou courte peine conduits à destination.....	6.738			1.381	
<i>Condamnés par défaut reconduits dans leur département d'origine...</i>			1	»	
<i>Libérés transférés dans leurs foyers ou dans un dépôt de mendicité.....</i>			641	31	
<i>Étrangers expulsés reconduits aux frontières.....</i>			4.212	309	
<i>A reporter.....</i>	12.463			1.732	

	HOMMES et JEUNES GARÇONS	FEMMES et JEUNES FILLES
<i>Reports</i> .....	12.463	1.732
<i>Détenus transférés d'une prison départementale.</i>		
Dans une autre prison départementale pour y subir leur peine au régime cellulaire. . . . .	190	33
Pour être réintégrés dans une maison centrale.....	90	11
Dans un hospice ou dans un asile d'aliénés .....	47	»
	4	»
	331	44
<i>Détenus transférés d'une maison centrale ou d'un pénitencier agricole.</i>		
Dans une autre maison centrale.....	419	»
Dans un hospice ou un asile d'aliénés	44	»
Dans une prison départementale pour y subir leur peine au régime cellulaire. . . . .	119	»
	71	2
	623	2
Transférés pour le compte des Ministères de la Justice, de la Marine, de la Guerre, des Colonies.....	369	38
<i>Jeunes détenus transférés.</i>		
Du lieu de leur jugement à leur destination légale (Art. 67).....	14	»
Dans un autre établissement d'éducation correctionnelle ou une prison départementale et <i>vice versa</i> , pour divers motifs.....	136	1
Dans une maison centrale ou dans une prison départementale pour y subir une peine et <i>vice versa</i> .....	1	»
<i>Evadés des voitures cellulaires</i> .....	»	»
TOTAUX.....	13.937	1.817
TOTAL GÉNÉRAL.....	15.754	

De ce tableau, il ressort que des individus transférés :

9.001 étaient des condamnés conduits soit à l'établissement où ils devaient purger leur peine, soit au port où ils devaient s'embarquer pour les colonies ou le dépôt des forçats et relégués de Saint-Martin-de-Ré.

1 était un condamné par défaut reconduit dans son département d'origine pour y être jugé contradictoirement.

672 de ces individus étaient des condamnés libérés ayant obtenu d'être conduits par les voitures cellulaires soit dans leurs foyers, soit dans un dépôt de mendicité.

4.521 étaient des étrangers expulsés du territoire français et conduits aux frontières.

1.000 étaient des condamnés en cours de peine qui pour diverses raisons ont dû être transférés d'un endroit en un autre. 342 d'entre eux ont changé d'établissement pour subir leur peine au régime de l'isolement individuel.

407 étaient des individus conduits en divers lieux sur la demande des Ministères de la Justice, de la Guerre ou des Colonies.

152 enfin n'étaient point à proprement parler des condamnés, mais des jeunes détenus transférés par les soins des agents des voitures cellulaires.

Aucun individu n'est parvenu à s'échapper des voitures cellulaires.

En 1901, les voitures destinées au service des transfèrements ont accompli 136 voyages et parcouru 736.082 kilomètres en 9.268 journées de route.

(Tableau II.)

Au cours de l'année 1901, 4.521 étrangers expulsés ont été conduits aux frontières par les voitures cellulaires.

Les nationalités qui en ont fourni le plus grand nombre sont :

Italie.....	1.719
Belgique.....	1.085
Espagne.....	612
Allemagne.....	489
Suisse.....	264

## DEUXIÈME PARTIE

---

### MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

---

#### *Établissements.*

Durant l'année 1901, les établissements de la Métropole destinés à l'exécution des longues peines étaient :

#### *1° Pour les hommes.*

- 10 maisons centrales de force et de correction situées sur le territoire continental de France, savoir :

Beaulieu (Calvados); — Clairvaux (Aube); — Fontevrault (Maine-et-Loire); — Gaillon (Eure); — Loos (Nord); — Melun (Seine-et-Marne); — Nîmes (Gard); — Poissy (Seine-et-Oise); — Riom (Puy-de-Dôme), — et Thouars (Deux-Sèvres).

La maison centrale de correction de Gaillon a été désaffectée par un décret en date du 31 septembre 1901 et définitivement évacuée ce jour même.

- 2 pénitenciers agricoles situés en Corse :  
Castelluccio et Chiavari.

#### *2° Pour les femmes.*

- 3 maisons centrales de force et de correction, savoir :  
Clermont (Oise); — Montpellier (Hérault); — et Rennes (Ille-et-Vilaine).

Soit un total de 13 établissements de longues peines.

---

*Renseignements statistiques.*

Les renseignements de statistique pénitentiaire sont consignés dans trente-trois tableaux annexés au présent rapport. Telle est la teneur de ces cadres :

Tableau I. — Mouvement de la population;

Tableaux II à XII et XXXIII. — Renseignements divers sur la population existant au 31 décembre, savoir :

II. — Juridictions qui ont prononcé les condamnations et durée des peines;

III. — Crimes ou délits qui ont motivé les condamnations;

IV. — Départements où les condamnés ont été jugés;

V. — Nationalité des condamnés étrangers;

VI. — Age des condamnés et durée de la captivité;

VII. — État civil;

VIII. — Religions;

IX. — Professions exercées antérieurement à l'incarcération;

X. — Antécédents judiciaires;

XI. — Parts attribuées sur le produit du travail;

XII. — Degré de l'instruction au moment de l'incarcération

Tableaux XIII à XXXII. — Renseignements sur la vie pénitentiaire durant l'année, savoir :

XIII. — Mouvement de l'école — Résultats de l'enseignement;

XIV. — Faveurs, commutations, grâces;

XV. — Justice disciplinaire — Condamnations encourues par les condamnés au cours de leur détention.

XVI à XXIII. — État sanitaire; savoir :

XVI. — Mouvement de l'infirmerie;

XVII, XIX, XX. — Renseignements sur les malades et la nature des maladies;

XVIII, XXI, XXII. — Décès — Nature des maladies qui en ont été la cause;

XXIII. — Aliénation mentale — Épileptiques, suicides;

XXIV à XXVII. — Travail — Produit du travail, savoir :

XXIV. — Industries exploitées dans chacun des établissements;

Tableaux :

XXV. — Récapitulation des industries exploitées;

XXVI. — Récapitulation par établissement du produit du travail et du nombre de travailleurs;

XXVII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre;

XXVIII et XXIX. — Pécule des détenus, savoir :

XXVIII. — Pécule;

XXIX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule;

XXX et XXXI. — Libérés, savoir :

XXX. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés au cours de l'année;

XXXI. — État de l'instruction de ces condamnés au moment de leur libération;

XXXII. — Répartition des journées de détention;

Tableau XXXIII. — Répartition de la population restant au 31 décembre suivant l'état d'occupation.

## MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableau I.)

### *Hommes.*

Le mouvement de la population des établissements de longues peines, affectés aux hommes, ressort des chiffres ci-après :

	1901	1900
Population restant au 31 décembre de l'année précédente.....	6.802	7.268
Entrées pendant l'année.....	3.268	3.273
<b>ENSEMBLE.....</b>	<b>10.070</b>	<b>10.541</b>
Sorties pendant l'année.....	3.973	3.739
<b>EFFECTIF au 31 décembre.....</b>	<b>6.097</b>	<b>6.802</b>

Soit, en 1901, une population incarcérée de 10.070 individus. Au point de vue du mouvement ascendant, ce chiffre se décompose ainsi :

	1901	1900
Restant au 31 décembre de l'année précédente.....	6.802, soit 67,55	7.268, soit 68,95
Entrées pendant l'année.....	3.268 — 32,45	3.273 — 31,05

Au point de vue du mouvement descendant :

	1901	1900
Sorties pendant l'année.....	3.973, soit 39,45	3.739, soit 35,47
Restant au 31 décembre.....	6.097 — 60,55	6.802 — 64,53

Il y a donc une différence de 7 p. 100 entre les entrées et les sorties, celles-ci étant supérieures. C'est ce qui explique la différence en moins de 705 individus existant entre la population au 31 décembre 1901 et celle à la même date en 1900.

**N. B.** — Dans ces chiffres ne sont pas compris les aliénés et épileptiques du quartier spécial de Gaillon (voir rapport pages 60 et 61).

2.577 des autres, soit 78,86 p. 100, étaient des condamnés venant du lieu de leur condamnation.

Les libérations par expiration de la peine, grâce ou libération conditionnelle, comptaient pour 69,07 p. 100 parmi les sorties de l'année.

La population présente au 31 décembre 1901 se répartissait, comme suit, entre les diverses catégories pénales :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1901	1900
Travaux forcés.....	5	0,08	0,07
Détention.....	176	2,89	2,94
Réclusion.....	2.201	36,40	35,17
Emprisonnement.....	3.715	60,94	61,82
<b>TOTAUX.....</b>	<b>6.097</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Le chiffre des journées de détention s'est élevé à 2.355.766, ce qui a donné une population moyenne journalière de 6.454 détenus contre 7.075 en 1900.

### *Femmes.*

Dans les maisons centrales de femmes, le mouvement des entrées et des sorties est indiqué par les chiffres ci-après :

	1901	1900
Population restant au 31 décembre de l'année précédente.....	801	852
Entrées pendant l'année.....	261	343
<b>ENSEMBLE.....</b>	<b>1.062</b>	<b>1.195</b>
Sorties pendant l'année.....	354	394
<b>EFFECTIF au 31 décembre.....</b>	<b>708</b>	<b>801</b>

Soit une population incarcérée de 1.062 condamnées.

Au point de vue du mouvement ascendant, ce chiffre se décompose ainsi :

	1901	1900
Restant au 31 décembre de l'année précédente.....	801, soit 75,42	852, soit 71,30
Entrées pendant l'année.....	261 — 24,58	343 — 28,70



Et au point de vue du mouvement descendant :

		1901		1900
		0/0		0/0
Sorties pendant l'année.....	354, soit	33,33	contre	32,97
Restant au 31 décembre.....	708 —	66,67	—	67,03

C'est donc entre les entrées et les sorties une différence de 8,75 p. 100, d'où une diminution de 93 unités dans la population au 31 décembre 1901 relativement à celle à la même date de l'année précédente.

97,70 p. 100 des détenues entrées au cours de l'année venaient du lieu de leur condamnation.

91,24 p. 100 des sorties étaient des libérées par expiration de peine, grâce ou libération conditionnelle.

Les détenues présentes au 31 décembre 1901 se répartissaient, comme suit, entre les catégories pénales :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1901	1900
Travaux forcés.....	283	39,97	37,70
Réclusion.....	93	13,14	12,11
Emprisonnement.....	332	46,89	50,19
<b>TOTAUX.....</b>	<b>708</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Contrairement à ce qui existe pour les maisons centrales d'hommes, la catégorie des travaux forcés renferme une proportion assez élevée, 39,97 p. 100, des détenues présentes au 31 décembre.

C'est qu'en effet les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans les établissements de la Métropole, tandis que les hommes de cette catégorie, à part de très rares exceptions, sont dirigés sur les établissements de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Pour les établissements affectés aux femmes, les journées de détention ont atteint le chiffre de 276.688, ce qui donne une population moyenne journalière de 758 détenues contre 847 en 1900.

## RENSEIGNEMENTS

SUR LA POPULATION EXISTANT AU 31 DÉCEMBRE 1901

(Tableaux II à XII et XXXIII.)

### JURIDICTIONS ET PÉNALITÉS. (Tableau II.)

*Hommes.*

*I. — Juridictions.*

Les détenus présents au 31 décembre 1901 dans les établissements de longues peines affectés aux hommes avaient été condamnés dans les proportions suivantes, par les diverses juridictions :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1901	1900
Cours d'assises.....	3.520	57,73	55,78
Tribunaux correctionnels.....	2.120	34,77	36,49
— militaires.....	457	7,50	7,73
<b>TOTAUX.....</b>	<b>6.097</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

*II. — Pénalités.*

Nous avons déjà indiqué au tableau I la répartition de ces condamnés entre les diverses catégories pénales.

Du tableau II, il ressort que la plupart des détentionnaires, 123 soit 69,89 p. 100, contre 70 en 1900, étaient condamnés à des peines de plus de 15 à 20 ans.

Le plus grand nombre, 1.039, soit 47,21 p. 100, des réclusion-

naires subissaient une peine de 5 ans; et la presque totalité, 2.171, soit 98,64 p. 100, une peine de 5 à 10 ans. En 1900, ces proportions étaient de 46,49 et 98,82 p. 100.

Seulement 200, soit 5,38 p. 100 contre 3,94 p. 100 en 1900, des condamnés à l'emprisonnement étaient atteints d'une peine d'un an et un jour. La presque totalité des condamnés de cette catégorie pénale, 3.667 soit 98,71 p. 100, purgait des peines variant de un an et un jour à 5 ans; l'année précédente cette proportion était de 98,67 p. 100.

**N. B.** — *Toutes les fois qu'il y aura lieu d'étudier la répartition, à certains points de vue, des condamnés hommes entre les catégories pénales, nous n'insisterons pas sur les cinq cas de travaux forcés qui, par leur caractère exceptionnel, ne prêtent à aucune comparaison utile.*

*Femmes.*

*I. — Juridictions.*

Les 708 condamnées présentes au 31 décembre 1901 dans les maisons centrales de femmes avaient été jugées, savoir :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1901	1900
Par les cours d'assises.....	570	80,51	68,54
— les tribunaux correctionnels.....	138	19,49	31,46
TOTAUX.....	708	100,00	100,00

La proportion des femmes condamnées par les cours d'assises excède sensiblement celle des hommes.

*II. — Pénalités.*

En étudiant le tableau I, nous avons donné la répartition de ces condamnées entre les diverses catégories pénales.

De même qu'en 1900, les deux groupes les plus nombreux des condamnées aux travaux forcés étaient ceux des peines de 5 ans et des peines de 15 à 20 ans. Les proportions de condamnées que comprennent ces deux groupes étaient respectivement de 19,43 et 22,26 p. 100 contre 23,51 et 27,15 en 1900. Le groupe le moins nombreux était celui des condamnées à 10 ans, 25, soit 8,83 p. 100 contre 9,27 en 1900.

De même que chez les hommes, le plus grand nombre des condamnées à la réclusion, 49 soit 52,69 p. 100, contre 51,55 en 1900, subissaient une peine de 5 ans. Et la totalité à une unité près des peines variant de 5 à 10 ans.

46 soit 13,86 p. 100, contre 11,19 en 1900, des condamnées à l'emprisonnement étaient frappées d'une peine d'un an et un jour. La totalité à 3 unités près des détenues de cette catégorie pénale subissaient des peines variant d'un an et un jour à 5 ans. Chez les hommes ces proportions étaient de 5,38 et 98,71 p. 100.

**N. B.** — *En ce qui concerne les catégories pénales, il n'est de comparaison utile à faire, entre les détenus des deux sexes, que pour la réclusion et l'emprisonnement. Ces deux catégories pénales sont en effet les seules qui soient communes aux deux sexes dans les établissements pénitentiaires de France.*

*De même, en rapprochant des chiffres ou proportions afférentes respectivement aux hommes et aux femmes, et portant sur tout ou partie de la population pénitentiaire, sans distinction de catégories pénales, il ne faut pas perdre de vue que les hommes condamnés aux travaux forcés ne sont pas entrés en compte, ceux-ci subissant leur peine aux colonies, et la présente statistique ne concernant que les condamnés des deux sexes détenus en France.*

## NATURE DES CRIMES ET DÉLITS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS

(Tableaux III et III bis.)

### *Hommes.*

Les condamnations prononcées contre les 6.097 individus détenus au 31 décembre 1901 ont été motivées par 50 genres d'infractions qualifiées crimes ou délits.

15 de ces infractions ont été perpétrées par plus de 60 individus, c'est-à-dire par au-moins 1 p. 100 des condamnés.

Ce sont :

Vol qualifié.....	commis par 1.596 détenus.
Vol simple.....	— 1.385 —
Attentat à la pudeur.....	— 468 —
Meurtre.....	— 419 —
Coups et blessures.....	— 418 —
Escroquerie.....	— 287 —
Outrages à des fonctionnaires publics, rébellion, refus d'o- béissance militaire.....	— 182 —
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque.....	— 165 —
Abus de confiance.....	— 152 —
Incendie.....	— 134 —
Pillage, dévastations de monu- ments, effets, propriété mobi- lière, commis en réunion; enva- hissement avec violence de maisons habitées.....	— 104 —
Vagabondage.....	— 98 —
Viol.....	— 82 —
Mendicité.....	— 69 —
Vol au préjudice d'un militaire.	— 62 —

On continue à remarquer l'énorme prédominance du vol qui, sous ses deux formes, simple et qualifié, fournit à lui seul 3.043 condamnés, soit 49,91 p. 100 de la population pénitentiaire, contre 51,56 p. 100 en 1900.

Les attentats contre la vie des personnes (auteurs et complices) :

Assassinat (42), meurtre connexe à un autre crime ou délit (56), parricide (2), meurtre (419), homicide par imprudence (8).

Ont été commis par 527 condamnés, soit 8,64 p. 100.

4 individus avaient été condamnés pour complicité de crimes contre l'enfance (avortement et suppression d'enfants).

### *Femmes.*

35 infractions diverses ont motivé les condamnations des 708 détenues présentes au 31 décembre 1901 dans les maisons centrales de femmes.

17 de ces infractions ont été commises par plus de 7 condamnées, c'est-à-dire par au moins 1 p. 100 de l'effectif total.

Ce sont :

Vol simple.....	commis par 132 détenues.
Vol qualifié.....	— 91 —
Assassinat et homicide volontaire..	— 76 —
Infanticide.....	— 51 —
Coups et blessures.....	— 44 —
Incendie.....	— 37 —
Meurtre connexe à un autre crime ou délit.....	— 47 —
Meurtre non connexe à un autre crime ou délit.....	— 41 —
Empoisonnement.....	— 28 —
Infanticide (Complicité d').....	— 19 —
Escroquerie.....	— 19 —
Avortement (Complicité d').....	— 29 —
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque.....	— 13 —
Recel.....	— 12 —
Outrages à un fonctionnaire public, rébellion.....	— 8 —
Excitation à la débauche.....	— 14 —
Attentat à la pudeur (Complicité d').	— 8 —

Le vol sous ses deux formes (simple et qualifié) a motivé 223 condamnations, soit 31,50 p. 100 contre 32,46 en 1900. Chez les hommes, cette proportion est de 49,91 p. 100.

Les attentats contre la vie des personnes :

Assassinat ou homicide volontaire (76), empoisonnement (28), meurtre connexe à un autre crime ou délit (47), meurtre non connexe à un autre crime ou délit (41), privation d'aliments ayant entraîné la mort (2), homicide par imprudence (3).

Ont été commis par 197 détenues, soit 27,82 p. 100.

Pour les hommes, cette proportion était de 8.64 p. 100.

Les crimes contre l'enfance (auteurs et complices):

Abandon et exposition d'enfants (2), avortement (29), infanticide (70), suppression d'enfants (8),

Ont motivé 109 condamnations, soit 15,39 p. 100 contre 17,10 p. 100 en 1900.

## RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

(Tableau IV.)

Hommes et femmes.

Les détenus hommes présents au 31 décembre 1901 provenaient :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	PROPORTIONS P. 0/0	
				1901	1900
De la France.....	3.166	707	5.873	86,30	82,67
— l'Algérie.....	804	4	805	11,83	15,35
— la Tunisie.....	94	»	94	1,38	1,18
Des colonies et protectorats...	24	»	24	0,35	0,47
Des tribunaux consulaires dans les Échelles du Levant.....	»	»	»	»	0,04
Des armées en campagne.....	3	»	3	0,04	»
Condamnés en mer.....	»	»	»	»	0,12
De la république d'Andorre...	»	»	»	»	»
— principauté de Monaco..	6	»	6	0,09	0,18

Toutes les détenues femmes à l'exception d'une provenaient des départements français. Les départements qui ont fourni le plus grand nombre de détenus (hommes et femmes), au moins 150, sont les suivants :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL		POPULATION des DÉPARTEMENTS au dénombrement de 1901.
			1901	1900	
Seine.....	924	90	1.014	1.142	3.669.930
Bouches-du-Rhône.....	375	19	394	476	734.347
Nord.....	253	31	284	301	1.866.994
Corse.....	219	11	230	236	295.589
Seine-Inférieure.....	170	31	201	233	853.883
Calvados.....	133	32	165	189	410.178
Rhône.....	148	13	161	167	843.179
Ille-et-Vilaine.....	129	32	161	153	613.567
Meurthe-et-Moselle.....	144	14	158	151	484.722
Gironde.....	117	13	130	195	821.131
Population totale de la France.....					38.961.945.

A lui seul, le département de la Seine a fourni 15,13 p. 100 du contingent hommes et 12,71 p.100 des femmes détenues au 31 décembre 1901.

En 1900, ces proportions étaient de 15,14 et 13,98 p.100.

Ainsi que l'année précédente, c'est le Calvados qui, après la Seine, vient en tête pour le nombre de femmes détenues.

### DÉTENUS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

(Tableau V.)

*Hommes et femmes.*

Sur les 6.097 détenus présents au 31 décembre dans les établissements d'hommes, 725 étaient de nationalité étrangère, soit 11,89 p. 100 contre 10,26 en 1900. Les 47 femmes étrangères représentaient 6,63 p. 100 de l'effectif féminin (708). En 1900 cette proportion atteignait 3,87 p. 100.

Les nationalités comptant le plus grand nombre de détenus étaient :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL		PROPORTIONS 0/0 DES EFFECTIFS au 31 décembre	
			1901	1900	1901	1900
Italienne .....	365	16	381	338	5,60	4,45
Belge.....	116	12	128	134	1,97	1,76
Allemande.....	69	6	75	75	1,10	0,99
Espagnole .....	67	7	74	64	0,94	0,84

Les détenus étrangers se répartissaient, comme suit, entre les diverses catégories pénales :

	HOMMES	PROPORTIONS 0/0 de L'EFFECTIF ÉTRANGER		FEMMES	PROPORTIONS 0/0 de L'EFFECTIF ÉTRANGER	
		1901	1900		1901	1900
		Travaux forcés.....	»		»	»
Détention.....	9	1,24	»	»	»	»
Réclusion .....	176	24,28	27,94	6	12,77	22,58
Emprisonnement .....	540	74,48	72,06	26	55,32	58,06
TOTAUX.....	725	100,00	100,00	47	100,00	100,00

### RÉPARTITION DE LA POPULATION SUIVANT L'ÂGE DES CONDAMNÉS ET LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ

(Tableau VI.)

*Hommes.*

*I. — Age.*

Le tableau suivant présente la répartition dans les diverses catégories pénales des détenus présents au 31 décembre au point de vue de l'âge.

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF au 31 décembre	
						1901	1900
Plus de 16 à 20 ans...	»	13	62	529	604	9,91	9,16
— 20 à 25 — ...	»	111	507	937	1.555	25,50	23,77
— 25 à 30 — ...	5	45	507	776	1.333	21,86	22,41
— 30 à 40 — ...	»	6	618	865	1.489	24,42	24,61
— 40 à 50 — ...	»	1	292	387	680	11,15	12,16
— 50 à 60 — ...	»	»	141	155	296	4,85	5,51
— 60 à 70 — ...	»	»	60	58	118	1,94	1,93
— 70 ans.....	»	»	14	8	22	0,36	0,46
TOTAUX.....	5	176	2.201	3.715	6.097	100,00	100,00

La proportion la plus élevée est celle des détenus âgés de 20 à 25 ans, 25,50 pour 100 contre 23,77 pour 100 en 1900.

Les détenus âgés de 20 à 40 ans forment 71,78 pour 100 du contingent pénitentiaire au 31 décembre 1901.

La détention étant prononcée presque exclusivement par les tribunaux militaires, on s'explique aisément que les détenus de cette catégorie soient pour la plupart âgés de 20 à 30 ans. Dans les autres catégories, les détenus âgés de 30 à 40 sont en majorité.

Il est à noter que les détenus âgés de 16 à 20 ans ne se trouvent en nombre relativement élevé que dans la catégorie de l'emprisonnement.

II. — *Durée de la captivité.*

Sous le rapport du temps de captivité accompli, la population au 31 décembre 1901 se répartit ainsi qu'il suit :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		1901	1900
Étaient dans leur 1 <sup>re</sup> année de captivité...	1.996	32,73	32,52
— 2 <sup>e</sup> — ...	1.854	30,41	30,43
— 3 <sup>e</sup> — ...	973	15,96	15,00
— 4 <sup>e</sup> — ...	574	9,41	10,17
— 5 <sup>e</sup> — ...	351	5,76	6,53
Avaient plus de 5 ans de captivité.....	349	5,72	5,35
TOTAUX.....	6.097	100,00	100,00

Les proportions sont en raison inverse du temps de captivité.

Femmes.

I. — *Age.*

Les 708 détenues présentes au 31 décembre 1901 se répartissaient de la façon suivante au point de vue de l'âge :

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF au 31 décembre	
					1901	1900
Plus de 16 à 20 ans .....	8	6	23	37	5,23	6,24
— 20 à 25 — .....	20	14	53	87	12,29	12,36
— 25 à 30 — .....	40	16	44	100	14,12	14,61
— 30 à 40 — .....	91	25	85	201	28,39	28,21
— 40 à 50 — .....	77	18	77	172	24,29	21,72
— 50 à 60 — .....	35	6	35	76	10,73	12,73
— 60 à 70 — .....	11	4	12	27	3,81	3,75
— 70 ans.....	1	4	3	8	1,13	0,37
TOTAUX.....	283	93	332	708	100,00	100,00

La proportion la plus élevée est celle des détenues âgées de 30 à 40 ans, soit 28,39 p. 100, excédant de 4,10 p. 100 celle des détenues âgées de 40 à 50 ans, qui lui est immédiatement inférieure.

Les proportions de beaucoup les plus fortes sont celles des groupes de détenues comptant de 30 à 50 ans d'âge.

Comparativement aux âges des hommes détenus, il est à remarquer que les proportions des femmes âgées de 16 à 30 ans sont sensiblement inférieures aux proportions correspondantes chez les hommes. Par contre, les proportions des femmes âgées de 30 à 70 ans sont d'autant supérieures à celles des hommes du même âge.

II. — *Durée de la captivité.*

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		1901	1900
Étaient dans leur 1 <sup>re</sup> année de captivité...	157	22,18	25,09
— 2 <sup>e</sup> —	170	24,01	28,59
— 3 <sup>e</sup> —	102	14,41	11,36
— 4 <sup>e</sup> —	72	10,17	8,99
— 5 <sup>e</sup> —	51	7,20	5,37
Avaient plus de 5 ans de captivité.....	156	22,03	20,60
TOTAUX .....	708	100,00	100,00

Ce qui explique l'écart très sensible qui existe entre les proportions d'hommes et de femmes comptant plus de 5 années de captivité, c'est la présence dans les maisons centrales de femmes des condamnées aux travaux forcés, qui toutes subissent une longue détention, tandis que les hommes de la même catégorie subissent leur peine aux colonies et n'entrent pas en compte dans la présente statistique.

Cette dernière proportion écartée, les autres, comme celles des hommes, vont en décroissant à mesure qu'augmente le temps de captivité.

ÉTAT CIVIL ET RELIGION

(Tableaux VII et VIII.)

*Hommes et femmes.*

	HOMMES			FEMMES			
	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0		NOMBRE	PROPORTIONS 0/0		
		1901	1900		1901	1900	
<i>État civil.</i> Célibataires, veufs ou divorcés	n'ayant pas d'enfants.	4.245	69,62	66,63	268	37,85	35,96
	en ayant .....	355	5,82	6,34	172	24,29	24,47
Mariés..	ayant des enfants....	1.017	16,68	19,35	186	26,27	28,34
	n'en ayant pas .....	480	7,87	7,69	82	11,58	11,24
TOTAUX .....	6.097	100,00	100,00	708	100,00	100,00	

Parmi les hommes 22,50 p. 100 avaient des enfants; chez les femmes, cette proportion est de 50,56 p. 100.

	HOMMES		FEMMES	
	1901	1900	1901	1900
<i>Religion.</i> Catholiques.....	5.126	5.637	702	794
Protestants.....	185	161	6	7
Israélites.....	26	26	»	»
Mahométans.....	743	967	»	»
Ayant déclaré n'appartenir à aucun des quatre cultes.....	17	11	»	»
TOTAUX.....	6.097	6.802	708	801

84,07 p. 100 des hommes et la presque totalité des femmes étaient de religion catholique.

**PROFESSIONS EXERCÉES AU MOMENT DU JUGEMENT**

(Tableau IX et IX bis).

*Hommes.*

La nomenclature des professions exercées au moment de leur condamnation par les détenus présents au 31 décembre 1901 peut se ramener à douze groupes principaux.

Le contingent de la population masculine afférent à chacun de ces groupes, et comparé à celui de 1900, résulte du tableau ci-après :

Professions.	Travaux forcés.	Détenion.	Réclusion.	Emprisonnement	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de l'effectif total.	
						1901	1900
1. Propriétaires, rentiers.....	»	»	44	22	66	1,08	1,51
2. Professions libérales.....	»	2	53	72	127	2,08	2,01
3. Employés de services publics et de commerce.....	»	2	52	190	244	4,00	4,59
4. Commerçants, fabricants...	»	12	52	122	186	3,05	3,20
5. Professions alimentaires...	»	10	87	119	216	3,54	3,34
6. Ouvriers d'ateliers et de fabriques.....	1	20	169	327	517	8,48	8,95
7. Industries du bâtiment et du mobilier.....	2	39	360	738	1.139	18,68	17,26
8. Professions agricoles, journalières.....	1	54	1.147	1.717	2.919	47,88	47,74
9. Professions nomades.....	»	»	90	197	287	4,71	4,47
10. Militaires et marins.....	»	23	72	13	108	1,77	1,57
11. Vagabonds, mendiants.....	»	»	6	69	75	1,23	1,47
12. Sans métier ni profession..	1	14	69	129	213	3,49	3,91
<b>TOTAUX.....</b>	<b>5</b>	<b>176</b>	<b>2.201</b>	<b>3.715</b>	<b>6.097</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

C'est le groupe des professions agricoles et journalières qui compte le plus fort contingent de détenus, 47,88 p. 100 contre 47,74 en 1900.

Ensuite vient, avec 18,68 p. 100, le groupe des industries du bâtiment et du mobilier.

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques se comptent à raison de 8,48 p. 100, proportion relativement faible comparativement à celles des groupes nos 7 et 8.

Ces trois groupes comptent à eux seuls 75,04 p. 100 de la population pénitentiaire au 31 décembre.

Sauf de très rares exceptions, les détentionnaires sont des condamnés militaires; en conséquence, les professions indiquées sont celles exercées avant l'incorporation.

*Femmes.*

La nomenclature des groupes de professions exercées par les femmes est identique à celle établie pour les hommes (sauf qu'ici le groupe des militaires et marins n'a pas lieu d'exister).

A ce point de vue la population féminine présente le 31 décembre se répartit de la façon suivante :

Professions.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de l'effectif total.	
					1901	1900
1. Propriétaires, rentières.....	4	1	1	6	0,85	1,00
2. Professions libérales.....	3	4	2	9	1,27	1,62
3. Employées de services publics et de commerce.....	»	1	»	1	0,14	0,50
4. Commerçantes, fabricantes...	18	2	12	32	4,52	3,87
5. Professions alimentaires.....	3	»	3	6	0,85	1,50
6. Ouvrières d'ateliers et de fabriques.....	29	7	59	95	13,42	14,61
7. Industries du bâtiment et du mobilier.....	2	2	3	7	0,99	1,00
8. Professions agricoles, journalières.....	182	57	163	402	56,78	53,81
9. Professions nomades.....	12	5	18	35	4,94	5,37
10. Vagabondes, mendiante, prostituées.....	8	4	21	33	4,66	7,62
11. Sans métier ni profession....	22	10	50	82	11,58	9,11
<b>TOTAUX.....</b>	<b>283</b>	<b>93</b>	<b>332</b>	<b>708</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

A l'exception du groupe des industries du bâtiment et du mobilier, industries toujours peu exercées par les femmes, ce sont, de même que chez les hommes, les professions des groupes nos 8 et 6 qui étaient celles exercées par le plus grand nombre de détenues au moment de leur condamnation.



## ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET INTERDICTION DE SÉJOUR

(Tableau X.)

*Hommes.*

### I. — Antécédents judiciaires.

Sur les 6.097 détenus présents au 31 décembre, 4.253, soit 69,76 p. 100, étaient pourvus d'antécédents judiciaires. En 1900, cette proportion atteignait 67,92 p. 100.

Ces individus se classent en quatre groupes :

1° Les relégables en vertu des paragraphes 1 à 4 de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885;

2° Les récidivistes légaux ;

3° Les individus non légalement récidivistes, mais ayant cependant déjà subi une ou plusieurs condamnations;

4° Les individus n'ayant d'autres antécédents qu'une détention dans les établissements d'éducation correctionnelle.

Ces divers groupes étaient représentés dans les proportions suivantes parmi les détenus présents au 31 décembre 1901 dans les maisons centrales d'hommes :

*Groupes de culpabilité.*

Relégables .. { récidivistes .....  
                  { non récidivistes .....

Récidivistes légaux.....

Non légalement récidivistes condam-  
nés antérieurement.....

Condamnés ayant seulement été dé-  
tenus dans des établissements  
d'éducation correctionnelle.....

TOTAUX .....

	PROPORTIONS 0/0		TOTAL	EMPRISONNEMENT	RÉCUSION	DÉTENTION	TRAVAUX FORCÉS
	1901	1900					
	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décemb. 1900.					
	11,73	11,73	356 } 499 143 }	172 } 239 67 }	182 } 258 70 }	» } » }	2 } 2 » }
	36,61	35,32	1.557	1.217	263	77	»
	50,72	51,84	2.157	1.248	827	79	3
	0,94	1,10	40	26	14	»	»
<b>TOTAUX .....</b>	<b>100,00</b>	<b>67,92</b>	<b>4.253</b>	<b>2.730</b>	<b>1.362</b>	<b>156</b>	<b>5</b>

A noter la forte proportion des condamnés, légalement non récidivistes, mais ayant subi des condamnations antérieures, 50,72 p. 100 des condamnés ayant des antécédents judiciaires; et 35,38 p. 100 de la population pénitentiaire au 31 décembre, contre 35,21 p. 100 en 1900.

En plus des 40 condamnés indiqués au tableau ci-dessus, comme ayant été précédemment détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle, 260 individus, déjà compris dans les autres groupes de condamnés pourvus d'antécédents judiciaires, ont également passé dans ces établissements. C'est donc 300 détenus, soit 4,92 p. 100 de la population au 31 décembre, qui avaient passé par la maison de correction; en 1900 cette proportion était de 5,13 p. 100.

Les 260 de ces détenus compris aux trois premiers groupes du tableau ci-dessus s'y comptent en raison de 6,17 p. 100 du total de ces groupes, au lieu de 6,52 p. 100 en 1900.

II. — *Interdiction de séjour.*

Sur l'ensemble de la population au 31 décembre 1901, 1.441 détenus étaient frappés de l'interdiction de séjour, à l'expiration de leur peine, soit une proportion de 23,63 p. 100 contre 23,86 p. 100 en 1900.

*Femmes.*

I. — *Antécédents judiciaires.*

344 détenues, soit 48,59 p. 100 de l'effectif total présent au 31 décembre 1901, étaient pourvues d'antécédents judiciaires. En 1900, cette proportion était de 48,43 p. 100.

Ces détenues se répartissaient comme suit entre les divers groupes de culpabilité et les catégories pénales:

*Groupes de culpabilité.*

Relégables { récidivistes .....  
non récidivistes.....  
Récidivistes légales.....  
Non légalement récidivistes condamnées antérieurement.....  
Condamnées ayant seulement été détenues dans les établissements d'éducation correctionnelle.....

TOTAUX.....

	PROPORTIONS 0/0		TOTAL	EMPRISONNEMENT	RECLUSION	TRAVAUX FORCÉS
	1901	1900				
	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décembre.				
		Des individus ayant des antécédents judiciaires.				
		De la population au 31 décembre.				
	52	7,02	72	40	1	2
	20	15,72	20	56	7	9
	81	20,29	81	73	5	3
	190	26,84	190	81	35	74
	1	0,14	1	1	»	»
	344	48,59	344	211	47	86
	100,00	48,44				

A remarquer, qu'ainsi que l'année précédente, plus de la moitié des détenues pourvues d'antécédents étaient des non légalement récidivistes.

Parmi les récidivistes comprises aux trois premiers groupes de culpabilité, il en est 6 qui avaient passé dans un établissement d'éducation correctionnelle, soit 1,75 p. 100 du total des individus composant ces groupes. En 1900, cette proportion était de 1,29 p. 100.

II. — Interdiction de séjour.

Sur l'ensemble de la population pénitentiaire au 31 décembre 1901, 137 détenues étaient frappées d'interdiction de séjour, soit une proportion de 19,35 p. 100 contre 13,73 en 1900.

**PARTS ATTRIBUÉES  
AUX CONDAMNÉS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL**

(Tableau XI.)

*Hommes.*

Les 6.097 détenus présents au 31 décembre recevaient de 1 à 6 dixièmes et plus dans les proportions ci-après.

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS	
						0/0	
						1901	1900
Un dixième.....	»	»	25	39	64	1,04	0,69
Deux dixièmes.....	1	»	68	107	176	2,89	2,04
Trois — .....	3	»	236	268	507	8,32	7,91
Quatre — .....	1	4	1.850	725	2.580	42,32	32,03
Cinq — .....	»	165	1	2.561	2.727	44,73	46,63
Six — .....	»	7	»	»	7	0,11	10,01
Plus de six dixièmes...	»	»	21	15	36	0,59	0,68
<b>TOTAUX.....</b>	<b>5</b>	<b>176</b>	<b>2.201</b>	<b>3.715</b>	<b>6.097</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La presque totalité des détenues touchaient 5 dixièmes. La majeure partie des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnées à l'emprisonnement 5.

Femmes.

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0	
					0/0	
					1901	1900
Un dixième.....	5	1	5	41	1,55	1,75
Deux dixièmes.....	9	2	7	18	2,54	2,50
Trois — .....	216	7	13	236	33,33	31,09
Quatre — .....	52	82	35	169	23,88	22,22
Cinq — .....	1	»	230	231	32,63	38,70
Six — .....	»	»	»	»	»	»
Plus de six dixièmes....	»	1	42	43	6,07	3,75
<b>TOTAUX.....</b>	<b>283</b>	<b>93</b>	<b>332</b>	<b>708</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La majeure partie des condamnées aux travaux forcés touchaient 3 dixièmes. De même que chez les détenus hommes, la presque totalité des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnées à l'emprisonnement 5.

**ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES DÉTENUS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1901 AU MOMENT DE LEUR ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS**

(Tableau XII.)

Hommes.

Les 6.097 détenus qui, au 31 décembre 1901, composaient la population pénitentiaire se répartissaient comme suit, dans les diverses catégories pénales, au point de vue de l'état de leur instruction au moment de leur condamnation.

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de L'EFFECTIF TOTAL	
						0/0	
						1901	1900
Étaient illettrés.....	»	9	634	607	1.250	20,50	23,63
Savaient lire.....	2	11	92	629	734	12,04	10,04
— et écrire.....	»	131	502	1.404	2.037	33,41	33,73
— écrire et calculer	2	20	832	773	1.627	26,69	25,98
Possédaient l'instruction primaire complète.....	1	3	102	245	351	5,76	4,69
Avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	»	2	39	57	98	1,60	1,94
<b>TOTAUX.....</b>	<b>5</b>	<b>176</b>	<b>2.201</b>	<b>3.715</b>	<b>6.097</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Ce tableau accuse qu'au total 20,50 p. 100, près du quart, des détenus étaient illettrés au moment de leur incarcération. Seulement 5,76 p. 100 possédaient l'instruction primaire, et 1,60 p. 100, une instruction supérieure. C'est donc que la plupart étaient ou illettrés ou possédaient une instruction incomplète.

Femmes.

Le degré d'instruction des détenues présentes le 31 décembre 1901 dans les diverses catégories pénales est indiqué dans le tableau comparatif suivant :

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de L'EFFECTIF TOTAL	
					1901	1900
Étaient illettrées.....	85	27	98	210	29,66	29,34
Savaient lire.....	23	5	23	51	7,20	7,87
— et écrire.....	105	39	118	262	37,01	40,32
— écrire et calculer	53	14	75	142	20,06	19,23
Possédaient l'instruction primaire complète.....	12	7	16	35	4,94	2,75
Avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	5	1	2	8	1,13	0,50
<b>TOTAUX.....</b>	<b>283</b>	<b>93</b>	<b>332</b>	<b>708</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

29,66 p.100, près du tiers, des détenues étaient illettrées. Seulement 4,94 p.100 avaient une bonne instruction primaire et 1,13 p.100 une instruction supérieure.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1901

(Tableaux XIII à XXXII.)

ÉCOLE

(Tableau XIII.)

Hommes.

I. — Mouvement de l'école.

Pendant l'année 1901, le mouvement de l'école dans les établissements de longues peines affectés aux hommes a été le suivant :

	1901	1900		1901 0/0	1900 0/0
Présents à l'école au 1 <sup>er</sup> janvier...	865	839	Soit, par rapport à la population pénitentiaire à cette date. ....	12,71	11,54
Admis à l'école au cours de l'année.	777	934			
Population totale ayant fréquenté l'école.....	1.642	1.773	Soit, par rapport à la population incarcérée.....	16,31	16,82
Sortis de l'école pendant l'année...	825	908			
Restant à l'école au 31 décembre..	817	865	Soit, par rapport à la population présente à cette date.....	13,40	12,72

La proportion des présents à l'école, au 31 décembre, est supérieur en 1901 de 0,68 p. 100.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1901 et 1900, l'état intellectuel des détenus étant relevé: d'une part, au commencement de l'année pour ceux suivant les cours à cette époque, ou au moment de l'entrée à l'école pour les autres; d'autre part, à la fin de l'année pour ceux encore présents à l'école à cette date, ou à la fin des études pour les autres.

	NOMBRE D'ÉLÈVES		1901-0/0		1900-0/0	
	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrés .....	220	71	13,40	4,32	13,03	3,10
Sachant lire .....	279	216	16,99	13,15	18,95	15,06
— lire et écrire..	420	394	25,58	24,00	27,19	23,75
— au moins lire, écrire et calculer.....	723	961	44,03	58,53	40,83	58,09
TOTAUX.....	1.642	1.642	100,00	100,00	100,00	100,00

Le nombre des illettrés a donc diminué dans une proportion de 9,08 p. 100 du commencement à la fin de l'année. Les proportions et cela des deux groupes suivants ont aussi assez sensiblement diminué au profit du nombre d'individus sachant au moins lire, écrire et calculer, dont la proportion a augmenté de 14,50 p. 100.

III. — Cours spéciaux.

*Dessin.* — Les cours de dessin ont été suivis par 128 individus, au lieu de 34 en 1900.

*Musique.* — 53 détenus ont suivi ces cours.

IV. — Bibliothèques. — Lecture.

Les bibliothèques des maisons de longues peines possédaient un ensemble de 26.264 volumes. L'année précédente ce chiffre était de 25.440.

Pendant l'année 1901, il y a eu 136.296 mises en lecture contre 167.034 en 1900.

Femmes.

I. — Mouvement de l'école.

Dans les établissements de longues peines affectés aux femmes, le mouvement de l'école a été le suivant pendant l'année 1901 :

	1901	1900		1901 0/0	1900 0/0
Présentes à l'école le 1 <sup>er</sup> janvier..	163	158	Soit, par rapport à la population pénitentiaire à cette date.....	20,34	18,54
Admises à l'école au cours de l'année	88	136			
Population ayant fréquenté l'école.	251	294	Soit, par rapport à la population incarcérée.....	23,63	24,60
Sorties de l'école pendant l'année..	119	131			
Restant à l'école au 31 décembre...	132	163	Soit, par rapport à la population présente à cette date.....	18,64	20,35

La proportion des présentes à l'école au 31 décembre est moins élevée de 1,71 p. 100 en 1900, comparativement à l'année précédente.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1901 et 1900.

	NOMBRE D'ÉLÈVES		1901-0/0		1900-0/0	
	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrées .....	40	16	15,94	6,37	20,07	6,80
Sachant lire.....	36	27	14,34	10,76	15,31	12,24
— lire et écrire..	92	90	36,65	35,86	37,76	34,69
— au moins lire, écrire et calculer.....	83	118	33,07	47,01	26,87	46,26
TOTAUX.....	251	251	100,00	100,00	100,00	100,00

Le nombre des illettrés a diminué dans une proportion de 9,57 p. 100 du commencement à la fin de l'année ; les proportions des deux groupes suivants ont diminué de même au profit de celle des sachant lire, écrire et calculer, qui a augmenté de 13,94 p. 100.

Chez les hommes, cette dernière proportion avait augmenté de 14,50 p. 100. C'est donc que, chez eux, les progrès accomplis ont été en général plus sensibles.

### III. — Cours spéciaux.

En 1901, ainsi que l'année précédente, il n'a pas été fait de cours de dessin ou de musique aux détenues.

### IV. — Bibliothèques. — Lecture.

Les bibliothèques des maisons centrales de femmes possédaient un ensemble de 3.067 volumes. En 1900 ce chiffre était de 2.983. En 1901 il y a eu 8.628 mises en lecture, contre 7.974 en 1900.

## GRACES, COMMUTATIONS DE PEINE, LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, RÉCOMPENSES

(Tableau XIV.)

### Hommes.

#### I. — Mesures gracieuses.

Au cours de l'année 1901, 1.148 détenus, soit 11,40 p. 100 de l'effectif incarcéré, ont bénéficié de mesures gracieuses. En 1900, cette proportion était de 10,48 p. 100.

L'initiative de ces mesures de clémence est généralement prise par l'Administration. Seulement 115 ont été prises sur la demande des condamnés ou de leur famille.

Le tableau comparatif ci-après indique la nature des mesures gracieuses prises à l'égard des détenus, leur répartition entre les diverses catégories pénales.

(TABLEAU)

	PROPORTIONS 0/0					
	1901		1900			
Remise entière de la peine.....	10	23	159	192	16,72	6,79
Commutations.....	»	21	»	21	1,83	1,36
Réductions sur la peine	Moins de 1 an.....	5	72	140	20,62	26,06
	1 an à 3 ans.....	80	28	171		
	3 ans à 5 ans.....	2	»	3		
	5 ans et plus.....	2	5	26		
Libérations conditionnelles.....	22	228	341	591	51,48	65,43
Remise de la relégation (à titre spécial).....	»	1	3	4	0,35	0,36
Remise de l'interdiction de séjour (à titre spécial).....	»	»	»	»	»	»
<b>TOTAUX.....</b>	<b>121</b>	<b>419</b>	<b>608</b>	<b>1.148</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La majeure partie des mesures gracieuses, 51,48 p. 0/0, ont consisté en libérations conditionnelles, accordées à 5,87 p.0/0 de la population incarcérée au cours de l'année.

Toutes les commutations de peine ont consisté dans le changement de réclusion en prison.

La proportion des « Remises entières de la peine » est sensiblement plus élevée que l'année précédente. Ce fait tient à ce que parmi les 192 condamnés bénéficiaires de cette mesure sont compris 102 individus libérés par application de la loi d'amnistie du 28 décembre 1900.

### II. — Récompenses.

Pendant l'année 1901, il a été accordé des récompenses à 324 détenus, soit à 3,22 p. 100 de la population incarcérée. En 1900 cette proportion était de 4,20 p. 100.

Toutes ces récompenses ont consisté dans l'attribution de dixièmes supplémentaires.

### Femmes.

#### 1. — Mesures gracieuses.

En 1901, 155 détenues ont bénéficié de mesures gracieuses, soit 14,60 p. 100 de l'effectif incarcéré. En 1900, cette proportion atteignait 13,14 p. 100. Seulement 42 de ces mesures ont été prises sur la demande des condamnées ou de leur famille.

La nature des mesures gracieuses dont ont bénéficié les détenues des diverses catégories pénales est indiquée au tableau suivant :



	PROPORTIONS 0/0		TOTAL	EMPRISONNEMENT	RÉCLUSION	TRAVAUX FORCÉS
	1901	1900				
Remise entière de la peine.....						
Commutations.....	8,39	5,40	43	7	3	3
Moins de 1 an.....	9,68	11,46	45	»	2	43
Réductions sur la peine						
1 an à 3 ans.....			9	6	1	2
3 ans à 5 ans.....			20	5	3	12
5 ans et plus.....			1	»	»	1
Libérations conditionnelles.....			3	»	»	3
Remise de la relégation (à titre spécial).....			88	53	10	25
Remise de l'interdiction de séjour (à titre spécial).....			6	6	»	»
TOTAUX.....	100,00	100,00	155	77	49	59

De même que pour les détenus hommes, la plupart des mesures de clémence, 56,77 p. 100, ont consisté en libérations conditionnelles, accordées à 8,29 p. 100 de la population incarcérée pendant l'année.

Les 13 commutations comprennent :

3 commutations des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps.

10 commutations des travaux forcés en emprisonnement.

3 commutations de la réclusion en emprisonnement.

Parmi les 13 condamnées ayant bénéficié de la remise entière du restant de la peine, sont comptées cinq libérées par application de la loi d'amnistie du 28 décembre 1900.

#### II. — Récompenses.

Au cours de l'année 1901, 8 détenues ont bénéficié de récompenses qui ont consisté en attributions de dixièmes supplémentaires.

La proportion des condamnées récompensées a atteint, en 1901, à 0,75 p. 100 de la population incarcérée, contre 1,09 p.100 en 1900.

**CRIMES & DÉLITS COMMIS  
PENDANT LA DÉTENTION — DISCIPLINE**

(Tableau XV.)

*Hommes.*

*I. — Crimes et délits commis pendant la détention.*

*Fontevault*: Un détenu condamné à 15 jours de prison pour coups et blessure à un codétenu.

*Loos*: Deux condamnations à 10 et 6 mois d'emprisonnement prononcées contre deux détenus pour coups et blessures à un contremaitre libre.

*Nîmes*: Cinq détenus ont été condamnés à des peines variant de 8 jours à un mois de prison pour coups et blessures à des codétenus.

*Poissy*: Une tentative d'assassinat a été dirigée contre un gardien et un codétenu. L'auteur principal de cet attentat a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, et son complice à 8 ans de la même peine.

*Thouars*: Une peine de 2 années d'emprisonnement a été infligée à un détenu pour coups et blessures, avec préméditation, contre un autre détenu.

*Castelluccio*: Un détenu a encouru une condamnation à 18 mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende pour coups et blessures, à un de ses codétenus.

*Chiavari*: Deux détenus ont été condamnés: l'un à 6 ans de prison et à la rélegation pour meurtre; l'autre à 3 mois de la même peine pour coups et blessures.

*II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.*

Au cours de l'année, il a été relevé 32.421 infractions à la discipline, contre 27.334 en 1900.

Savoir :

		NOMBRE D'INFRACTIONS	
		1901	1900
Voies de fait	envers le personnel supérieur .....	»	»
	— les agents de surveillance .....	21	30
	— d'autres détenus .....	1.562	1.885
Larcins.....		290	423
Rébellion, mutinerie.....		1.353	1.574
Actes d'immoralité.....		160	205
Infractions au silence.....		14.265	16.679
Refus de travail.....		534	576
Paresse, négligence dans le travail.....		2.597	2.371
Usage du tabac.....		1.202	1.142
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....		1.902	1.979
Infractions diverses.....		8.535	6.725
<b>TOTAUX.....</b>		<b>32.421</b>	<b>33.589</b>

A noter la diminution des voies de fait, tant envers le personnel qu'envers les codétenus.

Les infractions à la discipline se répartissent comme il suit entre les diverses catégories pénales :

TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL
15	1.088	7.814	23.504	32.421

De ce tableau il résulte que par rapport à la population incarcérée le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1901.....	321,96 pour 100 détenus.
En 1900.....	318,65 —

III. — Punitions.

Les 32.421 infractions à la discipline ont été réprimées par un nombre égal de punitions infligées aux 5.959 détenus coupables, c'est-à-dire à 59,17 p. 100 de la population incarcérée au cours de l'année. En 1900 cette proportion atteignait 63,86 p. 100.

Ces punitions ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITIONS	
	1901	1900
Cellule .....	2.083	2.268
Salle de discipline .....	4.029	4.336
Pain sec .....	6.995	6.675
Autres privations alimentaires.....	7.883	9.168
Réductions de dixièmes.....	»	»
Amendes.....	4.785	4.769
Autres punitions.....	1.918	1.330
Réprimandes.....	4.728	5.043
<b>TOTAUX.....</b>	<b>32.421</b>	<b>33.589</b>

IV. — Évasions.

	1901			1900		
	TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES		TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		suivies de réin-tégration pen d ant l'année.	non suivies de réin-tégration pen d ant l'année.		suivies de réin-tégration pen d ant l'année.	non suivies de réin-tégration pendant l'année.
Beaulieu .....	»	»	»	3	»	»
Clairvaux .....	»	»	»	»	1	»
Fontevrault .....	1	1	»	»	1	»
Loos.....	»	»	»	»	»	»
Gaillon.....	2	»	3	3	1	4
Nîmes .....	»	1	2	»	»	»
Poissy.....	»	»	»	1	2	»
Riom.....	»	»	»	»	»	»
Thouars.....	»	»	»	1	»	»
Castelluccio.....	»	1	»	»	2	»
Chiavari .....	»	6	2	»	7	1

Femmes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

En 1901, comme en 1900, aucun crime ou délit n'a été commis dans les maisons centrales de femmes.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Il a été relevé, au cours de l'année 1900, 853 infractions à la discipline, au lieu de 1.038 en 1900.

Savoir :

	NOMBRE D'INFRACTIONS	
	1901	1900
Larcins.....	2	3
Voies de fait { envers le personnel supérieur.....	»	»
{ — les agents de surveillance.....	»	»
{ — d'autres détenues.....	35	46
Rébellion, mutinerie.....	66	59
Actes d'immoralité.....	7	3
Infractions au silence.....	338	456
Refus de travail.....	47	56
Paresse, négligence dans le travail.....	49	62
Usage du tabac.....	»	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	19	13
Infractions diverses.....	290	340
<b>TOTAUX.....</b>	<b>853</b>	<b>1.038</b>

Ces infractions se répartissent comme suit entre les diverses catégories pénales :

Travaux forcés .....	191
Réclusion.....	74
Emprisonnement.....	588
<b>TOTAL.....</b>	<b>853</b>

Proportionnellement aux populations incarcérées, le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1901..... 80,32 pour 100 détenues.  
 En 1900..... 86,86 —

III. — Punitons.

Les punitons disciplinaires infligées au cours de l'année 1901 ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITONS	
	1901	1900
Cellule.....	237	301
Salle de discipline.....	»	»
Pain sec.....	136	205
Autres privations alimentaires.....	110	274
Réduction de dixièmes.....	126	»
Amendes.....	94	60
Autres punitons.....	10	9
Réprimandes.....	140	189
<b>TOTAUX.....</b>	<b>853</b>	<b>1.038</b>

Ces punitons ont été subies par 356 condamnées, soit par 33,52 p. 100 de l'effectif incarcéré pendant l'année. En 1900 cette proportion était de 35,31 p. 100.

IV. — Évasions.

Aucune évasion ne fut tentée ni accomplie au cours de l'année 1901. Il en a été de même en 1900.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux XVI à XXIII.)

Hommes et Femmes.

I. — Mouvement de l'infirmerie. (Tableau XVI.)

Pendant l'année 1901, le mouvement de l'infirmerie dans les établissements de longues peines a été le suivant :

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1900.....	206	45
Entrés à l'infirmerie en 1901.....	3.147	694
<b>ENSEMBLE.....</b>	<b>3.353</b>	<b>739</b>
Sortis pendant l'année 1901.....	3.171	687
<b>RESTANT au 31 décembre 1901.....</b>	<b>182</b>	<b>52</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 1901, 3,03 p. 100 de la population masculine et 5,61 p. 100 de la population féminine étaient en traitement à l'infirmerie, contre 3,79 et 5,99 p.100 en 1900.

33,29 et 69,58 p. 100 des populations incarcérées au cours de l'année sont entrés à l'infirmerie. Au cours de l'année précédente, ces proportions avaient atteint 36,16 et 71,38 p.100.

Enfin, 2,98 p. 100 et 7,34 p.100 des effectifs présents en fin d'année étaient soignés à l'infirmerie. En 1900, ces proportions étaient de 3,02 et 5,61 p.100.

Sorties.

Les 3.171 et 687 sorties se décomposent ainsi :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	Proportions 0/0	NOMBRE	Proportions 0/0
Guéris .....	2.874	90,63	645	93,89
Transférés dans un établissement hospitalier.....	16	0,50	4	0,58
Libérés .....	71	2,24	27	3,93
Décédés.....	210	6,62	11	1,60
TOTAUX.....	3.171	100,00	687	100,00

Journées de traitement.

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé à 73.319 pour les hommes, et à 21.787 pour les femmes. La population moyenne journalière de l'infirmerie était donc de 201 et 60 individus, contre 249 et 54 en 1900.

Ces chiffres permettent d'établir la comparaison de l'état sanitaire pendant les années 1901 et 1900.

	HOMMES		FEMMES	
	1901	1900	1901	1900
Proportion p. 100 des entrées à l'infirmerie par jour à la po- pulation moyenne des établis- sements.....	0,1336	0,137	0,2508	0,259
Proportion p. 100 des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	3,1123	3,498	7,8742	7,312
Durée moyenne des séjours à l'infirmerie.....	22 jours	25 jours	29 jours	26 jours
Proportion p. 100 des décès au total des malades traités.....	6,2630	5,089	1,4885	3,517
Proportion p. 100 des décès à la population moyenne.....	3,2538	2,742	1,4512	3,542

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent ainsi qu'il suit :

1° Au point de vue du nombre d'admissions à l'infirmerie : par la proportion p. 100 d'admissions quotidiennes proportionnellement aux populations moyennes journalières :

Hommes.

	1901. 0/0	contre	1900. 0/0
Chiavari .....	0,3076		0,280
Gaillon .....	0,2213	—	0,249
Fontevrault.....	0,1685	—	0,161
Riom.....	0,1483	—	0,180
Nimes.....	0,1437	—	0,123
Melun.....	0,1338	—	0,188
Poissy.....	0,1014	—	0,084
Clairvaux.....	0,0962	—	0,124
Thouars.....	0,0839	—	0,102
Beaulieu.....	0,0830	—	0,103
Loos.....	0,0407	—	0,052
Castelluccio.....	0,0382	—	0,034

Femmes.

	1901. 0/0	contre	1900. 0/0
Rennes.....	0,3071		0,301
Clermont.....	0,2264	—	0,265
Montpellier.....	0,2189	—	0,189

2° Au point de vue du séjour moyen à l'infirmerie :

Hommes.

	1901. jours.	contre	1900. jours.
Castelluccio .....	50		63
Clairvaux .....	40	—	38
Beaulieu.....	37	—	35
Thouars.....	30	—	27
Loos.....	24	—	29
Fontevrault.....	23	—	33
Nimes.....	22	—	22
Riom.....	22	—	23
Gaillon.....	20	—	19
Poissy.....	19	—	16
Melun.....	15	—	16
Chiavari .....	10	—	11

Femmes.

	1901 jours.	1900. jours.
Montpellier.....	47	contre 41
Clermont.....	30	— 28
Rennes.....	18	— 18

II. — Causes des admissions à l'infirmerie.

(Tableau XVII.)

Des admissions à l'infirmerie :

Chez les hommes, 621 sur 3.147, soit 19,73 p. 100, ont été motivées par des affections de l'appareil respiratoire, contre 17,22 p. 100 en 1900.

Chez les femmes, ce genre d'affection a occasionné l'admission de 98 malades, sur 694 entrées, soit 14,12 p. 100, contre 11,97 en 1900.

III. — Décès. (Tableaux XVI et XVIII.)

Le nombre des décès, dans les établissements de longues peines, s'est élevé :

Pour les hommes à 210, soit 6,26 p. 100 des détenus soignés à l'infirmerie (3.353), et 2,09 de la population incarcérée. En 1900, ces proportions étaient de 5,09 p. 100 et 1,84 p. 100.

Pour les femmes à 11, soit 1,49 p. 100 des malades soignées à l'infirmerie (739), et 1,04 p. 100 de la population incarcérée. En 1900, ces proportions atteignaient 3,61 et 2,51 p. 100.

Sur ces chiffres, la tuberculose, sous ses différentes formes, a causé 80 décès chez les hommes et 6 chez les femmes ; soit, par rapport au nombre total des décès : 38,10 p. 100 pour les hommes et 54,54 pour les femmes. Par rapport aux nombres de malades soignés (3.353 et 739) : 2,39 et 0,81 p. 100.

IV.—Aliénés et épileptiques en observation dans les infirmeries des maisons centrales. — Suicides.

(Tableau XXIII.)

a) Aliénés épileptiques ou non.

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1900.....	3	»
Cas constatés pendant l'année 1901. {	3 } 18	» } 2
ENSEMBLE.....	21	2
Sorties ..... {	5 } 19	» } 2
RESTE au 31 décembre 1901.....	2	»

En 1900, le nombre de cas constatés avait été, pour les hommes 26, pour les femmes 2.

b) Épileptiques non aliénés.

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1900.....	8	1
Cas constatés en 1901.....	7	1
ENSEMBLE.....	15	2
Sorties ..... {	4 } 8	2 } 2
RESTE au 31 décembre 1901.....	7	»

En 1900, pour les hommes il y avait eu 15 cas et pour les femmes 1.

c) *Suicides.*

Il s'est produit 1 tentative de suicide à Beaulieu, 2 à Loos et 1 à Nîmes.

3 détenus se sont suicidés par strangulation ou chute : 1 à Riom, 1 à Thouars, 1 Chiavari.

En 1900 il s'était produit 3 tentatives et 2 suicides.

Chez les détenues femmes, il ne s'est produit qu'une tentative de suicide à Montpellier.

*Quartier spécial de Gaillon.*

Les aliénés ou épileptiques condamnés à de longues peines ont été internés dans un quartier spécial annexé à la maison centrale de Gaillon. Les chiffres ci-dessus se réfèrent aux cas observés ou constatés dans les maisons, mais ne comprennent pas ceux de l'effectif du quartier spécial, qui ne renferme que des individus reconnus réellement malades et soumis à un régime approprié à leur état.

Le tableau suivant indique le mouvement de la population de ce quartier spécial. Il donne aussi la répartition des malades suivant la nature de la maladie, l'âge et les pénalités.

**N. B.** — Par suite de la désaffectation de la Maison centrale de Gaillon, le quartier spécial d'aliénés et épileptiques de cet établissement a été rattaché, comme hospice, à la Direction de l'hygiène et Assistance publiques. Néanmoins l'administration en a été provisoirement laissée aux soins du service pénitentiaire.

MAISON CENTRALE DE GAILLON (*Quartier spécial*).

NATURE de	MALADES ADMIS pendant l'année 1901.			MALADES au 31 décembre 1900.			MALADES au 30 septembre 1901.			RÉPARTITION DES MALADES SUIVANT LA CATÉGORIE PÉNALE											SUIVANT L'ÂGE								
	MALADES ADMIS pendant l'année 1901.	MALADES au 31 décembre 1900.	TOTAL DES MALADES	TRANSPORTÉS dans un établissement pénitentiaire.	places dans un asile.	remis à leur famille.	LIBÉRÉS	ÉVADÉS	LIBÉRÉS	EXPULSÉS	DÉCÉDÉS	TOTAL	MALADES au 30 septembre 1901.	Emprisonnement.	Réclusion.	Détention.	Travaux forcés.	Travaux forcés publics.	Réclusion en prison.	Travaux forcés communs en prison.	Travaux forcés communs en réclusion.	Détention.	Peine capitale commue en réclusion.	De 20 à 30 ans.	De 30 à 40 ans.	De 40 à 50 ans.	De 50 à 60 ans.	De 60 ans et plus.	
L'ALIÉNATION MENTALE	3	11	64	1	8	1	1	1	1	1	1	3	55	24	29	2	1	2	1	1	1	1	1	15	30	41	7	1	
Manie .....	3	11	64	1	8	1	1	1	1	1	1	3	55	24	29	2	1	2	1	1	1	1	1	15	30	41	7	1	
Mélancoie .....	11	6	21	1	1	1	1	1	1	1	1	3	48	10	8	1	1	1	1	1	1	1	1	12	8	1	1	1	
Délire des persécutions .....	19	3	22	1	2	1	1	1	1	1	1	2	20	8	9	1	1	1	1	1	1	1	1	5	9	5	3	1	
Dégénérescence mentale et délire partiel .....	4	2	6	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	
Paralyse générale .....	1	2	3	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Folie alcoolique .....	1	3	4	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Folie épileptique .....	5	4	9	1	4	1	1	1	1	1	1	5	5	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Démence simple .....	3	4	7	1	4	1	1	1	1	1	1	4	4	6	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Démence sénile .....	5	3	8	1	4	1	1	1	1	1	1	7	7	6	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	5	5	5	5	
Débilité .....	3	8	11	1	4	1	1	1	1	1	1	4	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	
Imbécillité .....	2	2	4	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	6	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	
TOTAUX .....	53	17	85	1	9	1	1	1	1	1	1	73	34	37	2	2	2	2	2	2	2	2	2	27	38	42	7	1	
Hystérie, Épilepsie .....	15	6	21	1	4	1	1	1	1	1	1	48	10	8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	8	1	1	1	
Simulateurs .....	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAUX GÉNÉRAUX .....	68	17	85	1	9	1	1	1	1	1	1	73	34	37	2	2	2	2	2	2	2	2	2	27	38	42	7	1	

**RÉCAPITULATION**

Le nombre de journées de détention pour le quartier en 1901 s'éleva à.....

{ Aliénés.....	16.143
{ Épileptiques.....	4.057
<b>TOTAL.....</b>	<b>20.200</b>

## TRAVAIL

(Tableaux XXIV à XXVII.)

Aux divers tableaux XXIV sont relevés pour chacun des établissements la nature des travaux, le nombre moyen journalier de travailleurs, ce nombre au 31 décembre, et le produit afférent à chaque industrie.

Les résultats généraux du travail sont récapitulés :

1° Par industrie au tableau XXV ;

2° Par établissement au tableau XXVI.

Le tableau XXVII indique la répartition du produit du travail.

Pour connaître utilement les résultats du travail il est indispensable, en raison de la nature différente des travaux, de distinguer, pour les établissements d'hommes, les maisons centrales de France des pénitenciers agricoles de la Corse.

### Hommes.

#### I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Le nombre des journées de travail s'est élevé, en 1901, au chiffre de 1.507.037 dans les maisons centrales d'hommes et à 232.634 dans les pénitenciers agricoles. En 1900, ces chiffres étaient de 1.631.737 et 266.723 ;

Soit sur 100 journées de détention :

#### Maisons centrales.

En 1901.....	73	journées de travail.
— 1900.....	73	— — —

#### Pénitenciers agricoles.

En 1901.....	75	journées de travail.
— 1900.....	75	— — —

## II. — Nombre de travailleurs (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS. — Le nombre des jours ouvrables a été en 1901 de 307.

Le nombre moyen de travailleurs, au cours de l'année, a été de :

<i>Maisons centrales.</i>			
En 1901.		En 1900.	
4.962	<i>travailleurs contre</i>	5.325	
	dont :		
Ouvriers.....	4.730	Ouvriers.....	5.113
Apprentis.....	232	Apprentis.....	212

Soit sur 100 travailleurs :

En 1901.		En 1900.	
Ouvriers.....	95	Ouvriers.....	96
Apprentis.....	5	Apprentis.....	4

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (5.609 et 6.106) :

En 1901.		En 1900.	
Occupés.....	88	Occupés.....	87
Inoccupés.....	12	Inoccupés.....	13

#### Pénitenciers agricoles.

En 1901.		En 1900.	
758	<i>travailleurs contre</i>	871	
	dont :		
Ouvriers.....	758	Ouvriers.....	871
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit sur 100 ouvriers :

En 1901.		En 1900.	
Ouvriers.....	100	Ouvriers.....	100
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (845 et 969) :

En 1901.		En 1900.	
Occupés.....	90	Occupés.....	90
Inoccupés.....	10	Inoccupés.....	10



TRAVAILLEURS AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenus occupés à la fin de l'année dans les maisons centrales et pénitenciers agricoles étaient les suivants :

*Maisons centrales.*

En 1901.		En 1900.	
Ouvriers.....	4.621	Ouvriers.....	5.008
Apprentis.....	235	Apprentis.....	269

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1901.		En 1900.	
Occupés.....	91	Occupés.....	90
Inoccupés.....	9	Inoccupés.....	10

*Pénitenciers agricoles.*

En 1901.		En 1900.	
Ouvriers.....	668	Ouvriers.....	323
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1901.		En 1900.	
Occupés.....	91	Occupés.....	33
Inoccupés.....	9	Inoccupés.....	67

**N. B.** — La différence très sensible existant entre les proportions p.100 de détenus travaillant au 31 décembre des années 1900 et 1901 est due à ce que le dernier jour de l'année 1900, les ouvriers des chantiers extérieurs n'ont pu travailler à cause du mauvais temps.

**III. — Produit du travail** (Tableaux XXV et XXVI.)

PRODUIT GÉNÉRAL. — Le produit général du travail s'est élevé à :

*Maisons centrales.*

En 1901.		En 1900.	
fr. c.		fr. c.	
1.997.654 »		2.184.363 19	
contre			
dont :			
Produit net....	1.906.371 56	Produit net....	2.082.057 93
Gratifications..	91.282 44	Gratifications..	102.305 26

Soit sur 100 francs de produit :

En 1901.		En 1900.	
Produit net.....	95,43	Produit net.....	95,32
Gratifications.....	4,57	Gratifications.....	4,68

*Pénitenciers agricoles.*

En 1901.		En 1900.	
fr. c.		fr. c.	
• 113.099 56		131.222 28	
contre			
dont :			
Produit net.....	112.309 36	Produit net.....	130.144 78
Gratifications....	790 20	Gratifications.....	1.077 50

Soit sur 100 francs de produit :

En 1901.		En 1900.	
Produit net.....	99,31	Produit net.....	99,18
Gratifications.....	0,69	Gratifications.....	0,82

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le nombre de journées de travail s'étant élevé à 1.507.037 dans les maisons centrales et à 232.634 dans les pénitenciers agricoles, le produit moyen de travail ressort à :

*Maisons centrales.*

En 1901.		En 1900.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	1 2650	Produit net.....	1 2750
Gratifications.....	0 0606	Gratifications.....	0 0627
TOTAL.....	1 3256	TOTAL.....	1 3387

*Pénitenciers agricoles.*

En 1901.		En 1900.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	0 4828	Produit net.....	0 4879
Gratifications.....	0 0034	Gratifications.....	0 0040
TOTAL.....	0 4862	TOTAL.....	0 4920

Le produit moyen par journée de travail a diminué dans les maisons centrales et dans les pénitenciers agricoles par rapport à l'année précédente.

A ce point de vue les établissements de longues peines se classent comme suit :

<i>Maisons centrales.</i>		
	En 1901.	En 1900.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	1 7105	1 6699
Poissy.....	1 4166	1 4336
Beaulieu.....	1 3629	1 3435
Clairvaux.....	1 3550	1 4038
Riom.....	1 3480	1 3295
Loos.....	1 2828	1 3946
Thouars.....	1 1889	1 1888
Gaillon.....	1 1718	1 1697
Nîmes.....	1 1433	1 2123
Fontevrault.....	1 1126	1 1116

<i>Pénitenciers agricoles.</i>		
	En 1901.	En 1900.
	fr. c.	fr. c.
Castelluccio.....	0 4966	0 4951
Chiavari.....	0 4818	0 4899

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — Relative-ment aux nombres de journées de détention (2.047.373 et 308.393) la moyenne du produit du travail ressort à 0 fr.9757 pour les maisons centrales contre 0 fr.9801 en 1900, et à 0 fr.3667 pour les pénitenciers agricoles contre 0 fr.3078 en 1900.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

<i>Maisons centrales.</i>		
	En 1901.	En 1900.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	1 3213	1 3085
Poissy.....	1 0975	1 1236
Riom.....	1 0590	0 0125
Loos.....	1 0225	1 1051
Beaulieu.....	1 0018	0 9873
Thouars.....	0 9358	0 9265
Clairvaux.....	0 9338	0 9721
Gaillon.....	0 9043	0 9023
Nîmes.....	0 7773	0 7849
Fontevrault.....	0 7498	0 7349

*Pénitenciers agricoles.*

	En 1901.	En 1900.
	fr. c.	fr. c.
Castelluccio.....	0 3733	0 3719
Chiavari.....	0 3540	0 3701

**IV. — Nature des travaux.**

(Tableau XXV.)

Au point de vue de leur nature, les travaux se divisent en deux grandes catégories :

1° Les travaux qui ont pour objet le service propre de l'établissement : service intérieur économique ou agricole, entretien des bâtiments composant la maison centrale ou le pénitencier agricole, travaux divers ;

2° Les travaux industriels proprement dits ou, pour les pénitenciers agricoles, les travaux d'exploitation.

En 1901, le régime de l'entreprise générale industrielle était en vigueur dans deux maisons centrales d'hommes : Riom et Thouars.

Dans les autres établissements, la main-d'œuvre des détenus était exploitée en régie, soit directement par l'État, soit par l'intermédiaire de concessionnaires.

Parmi les industries exploitées en régie directement par l'État, il faut citer comme ayant donné d'excellents résultats :

- L'imprimerie à Melun,
  - Le tissage des couvertures militaires à Fontevrault,
  - La fabrication des brosses pour militaires à Poissy.
- Cette dernière industrie a été introduite à Poissy en juin 1898.

Les industries dont l'exploitation a donné le rendement moyen par journée de travail le plus élevé (au moins 2 francs) sont :

<i>Maisons centrales.</i>	
	fr. c.
Meubles et lits en fer (Régie).....	3 5118
Imprimerie (Régie).....	2 0631
Stores (Concessionnaire).....	2 0011
Meubles et lits en fer (Concessionnaire).....	1 9910

*Pénitenciers agricoles.*

En dehors du service général des établissements, la presque totalité des travaux exécutés dans les pénitenciers agricoles ont consisté en exploitations agricoles dont le rendement moyen journalier a été de 0 fr. 4711. En 1900, ce chiffre était de 0 fr. 4854.

*Femmes.*

**I. — Journées de travail.** (Tableaux XXV et XXVI.)

Dans les maisons centrales de femmes, sur 276.688 journées de détention on compte 203.687 journées de travail. Soit sur 100 journées de détention :

En 1901.....	74	journées de travail.
— 1900.....	75	—

**II. — Nombre de travailleuses.** (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN. — Le nombre de journées de travail divisé par le nombre de jours ouvrables (307) donne le nombre moyen journalier de travailleuses pendant l'année:

En 1901.		En 1900.	
663	<i>travailleuses contre</i>	757	
	dont :		
Ouvrières.....	650	Ouvrières.....	748
Apprenties.....	13	Apprenties.....	9

Soit sur 100 travailleuses :

En 1901.		En 1900.	
Ouvrières.....	98	Ouvrières.....	99
Apprenties.....	2	Apprenties.....	1

Soit sur 100 détenues par rapport aux populations moyennes journalières :

En 1901.		En 1900.	
Occupées.....	87	Occupées.....	89
Inoccupées.....	13	Inoccupées.....	11

**TRAVAILLEUSES AU 31 DÉCEMBRE.** — Les nombres de détenues travaillant à cette date étaient :

En 1901.		En 1900.	
616	<i>travailleuses contre</i>	729	
	dont :		
Ouvrières.....	602	Ouvrières.....	721
Apprenties.....	14	Apprenties.....	8

Soit sur 100 détenues relativement aux populations à cette date :

En 1901.		En 1900.	
Occupées.....	87	Occupées.....	91
Inoccupées.....	13	Inoccupées.....	9

**III. — Produit du travail.** (Tableaux XXV et XXVI.)

La rémunération totale de la main-d'œuvre s'est élevée dans les maisons centrales de femmes à :

En 1901.		En 1900.	
fr. c.		fr. c.	
192.943 75		237.975 54	
	dont:		
	fr. c.	fr. c.	
Produit net.....	186.538 »	Produit net.....	205.498 59
Gratifications...	6.405 75	Gratifications....	6.516 06

Soit sur 100 francs de produit :

En 1901.		En 1900.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	96 68	Produit net.....	96 93
Gratifications.....	3 32	Gratifications.....	3 07

**MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL.** — Le rendement moyen par journée de travail ressort à :

En 1901.		En 1900.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	0 9158	Produit net.....	0 8856
Gratifications.....	0 0314	Gratifications.....	0 0281
<b>TOTAL.....</b>	<b>0 9473</b>	<b>TOTAL.....</b>	<b>0 9137</b>

A ce point de vue les maisons centrales de femmes se classent comme suit :

	En 1901.	En 1900.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	1 1160	1 0758
Clermont.....	0 9828	0 9292
Montpellier.....	0 6390	0 6203

Le rendement moyen a augmenté dans les trois établissements.

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — La moyenne du produit du travail par journée de détention ressort à 0 fr. 6973 contre 0 fr. 6854 en 1900.

A ce point de vue les établissements de femmes se classent ainsi :

	En 1901	En 1900
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 8869	0 8522
Clermont.....	0 7176	0 6886
Montpellier.....	0 4298	0 4372

#### IV. — Nature des travaux. (Tableau XXV.)

Comme dans les établissements d'hommes, il convient de distinguer les travaux industriels proprement dits de ceux ayant pour objet le service général de la maison.

En 1901, le système de l'entreprise générale industrielle était appliqué dans les maisons de Clermont et de Rennes, et celui de la régie à Montpellier.

Les industries dont le rendement moyen par journée de travail a été le plus élevé sont :

	En 1901.	En 1900.
	fr. c.	fr. c.
Faux-cols et manchettes.....	1 1663	1 1197
Corsets.....	1 0642	0 9962
Lingerie pénitentiaire.....	0 7852	0 7790

#### V. — Emploi du produit du travail. (Tableau XXVII.)

*Hommes et Femmes.*

Le produit général du travail a été réparti comme suit, dans les maisons centrales d'hommes, les pénitenciers agricoles et les établissements de femmes :

RÉPARTITION	MAISONS CENTRALES D'HOMMES		PÉNITENCIERS AGRICOLES		MAISONS CENTRALES DE FEMMES					
	1901	1900	1901	1900	1901	1900				
Versé au pécule	fr. c.	510.815 06	fr. c.	25.019 70	fr. c.	43.623 65	fr. c.	0 1577	fr. c.	0 1541
Concédé aux entrepreneurs..	fr. c.	413.016 51	fr. c.	24.215 23	fr. c.	37.184 49	fr. c.	0 2634	fr. c.	0 0407
Acquis au Trésor	fr. c.	133.403 »	fr. c.	»	fr. c.	78.411 90	fr. c.	0 0431	fr. c.	0 0788
sur travaux exécutés pour le compte de particuliers .....	fr. c.	587.595 94	fr. c.	»	fr. c.	11.922 30	fr. c.	0 0431	fr. c.	0 0720
sur travaux exécutés pour le compte de l'État	fr. c.	352.823 49	fr. c.	63.864 63	fr. c.	21.801 41	fr. c.	0 0788	fr. c.	0 6854
TOTAUX.....		1.997.654 »		113.099 56		192.943 75		0 6973		0 6854

Contrairement à ce qui existe dans les maisons centrales d'hommes, la proportion du produit du travail, qui, dans les établissements de femmes, est concédé aux entrepreneurs, est sensiblement plus élevée que celle acquise au Trésor. Ce fait résulte de ce que dans deux de ces établissements sur trois le travail est exploité en entreprise générale.

## PÉCULE

(Tableaux XXVIII et XXIX.)

*Hommes et Femmes.*

Le tableau XXVIII donne le résumé du compte du pécule des détenus.

Le tableau XXIX indique le détail des dépenses faites volontairement par les condamnés sur leur pécule.

Voici la comparaison de l'état du pécule au 31 décembre 1901 et 1900:

(TABLEAU)

	1901			1900		
	DISPONIBLE fr. c.	RÉSERVE fr. c.	DÉBET au PÉCULE disponible. fr. c.	DISPONIBLE fr. c.	RÉSERVE fr. c.	DÉBET au PÉCULE disponible. fr. c.
Maisons centrales.....	118.568 41	638.834 57	507 42	107.290 22	583.779 54	99 79
Pénitenciers agricoles.....	11.827 16	66.920 20	802 34	9.435 47	63.153 26	686 77
Maisons centrales de femmes.....	18.347 35	107.499 77	»	13.098 55	101.944 98	0 36

Au cours des années 1901 et 1900, les détenus des deux sexes ont volontairement dépensé les sommes suivantes :

	1901		1900	
	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles. fr. c.	MAISONS centrales de femmes. fr. c.	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles. fr. c.	MAISONS centrales de femmes. fr. c.
Dépenses personnelles.	531.322 66	48.760 35	588.985 42	52.210 73
Dépenses d'une autre nature.....	36.672 30	2.067 35	40.524 50	1.942 20
TOTAUX.....	567.994 96	50.827 70	629.509 92	54.152 93

La moyenne des dépenses personnelles par journée de détention a atteint, en 1901, 0 fr. 2255 dans les établissements d'hommes et 0 fr. 1762 dans ceux de femmes. En 1900, ces moyennes étaient de 0 fr. 2181 et 0 fr.1688.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

	<i>Hommes.</i>	
	1901. fr. c.	1900. fr. c.
Gaillon.....	0 3026	0 3382
Melun.....	0 2884	0 2993
Loos.....	0 2852	0 2987
Clairvaux.....	0 2620	0 2748
Riom.....	0 2565	0 2456
Beaulieu.....	0 2540	0 2378
Poissy.....	0 2513	0 2526
Thouars.....	0 2146	0 2176
Nimes.....	0 2143	0 2185
Fontevrault.....	0 1977	0 1904
Castelluccio.....	0 0968	0 0910
Chiavari.....	0 0731	0 0740

*Femmes.*

	1901.	1900.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 2112	0 1932
Clermont.....	0 1706	0 1653
Montpellier.....	0 1415	0 1394

Pendant l'année, il a été distribué gratuitement aux détenus hommes pour 34.181 fr.05 de vivres supplémentaires, dont 2.779fr.17 par les fabricants. En 1900, ces chiffres étaient de 35.477 fr.67 et 2.381 fr. 73.

Il n'a pas été donné de vivres supplémentaires gratuits aux femmes, ni en 1901, ni en 1900.

**LIBÉRATION**

(Tableaux XXX et XXXI.)

*Hommes et Femmes.*

Sur une population incarcérée de 10.541 individus dans les établissements d'hommes et de 1.195 dans ceux de femmes, 3.011 et 320 condamnés ont été libérés pendant l'année.

Soit 28,56 p. 100 et 26,77 p. 100 des effectifs incarcérés. En 1900 ces proportions étaient de 27,06 p. 100 et 27,42 p. 100.

Les causes de la libération ont été les suivantes :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	0/0		NOMBRE	0/0	
		1901	1900		1901	1900
Expiration de la peine....	1.961	71,46	73,50	218	67,49	67,50
Grâces .....	192	7,00	2,49	17	5,26	2,50
Libération conditionnelle..	591	21,54	24,01	88	27,24	30,00
<b>TOTAUX.....</b>	<b>2.744</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>323</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Les libérés se répartissaient de la manière suivante, sous le rapport des antécédents judiciaires, de l'interdiction de séjour, de

la destination, des moyens d'existence, de la situation pécuniaire et de l'instruction :

	HOMMES			FEMMES			
	NOMBRE	1901	1900	NOMBRE	1901	1900	
Pourvus d'antécédents judiciaires.....	1.412	51,46	51,11	123	38,08	44,06	
Soumis à l'interdiction de séjour.....	588	21,43	19,50	26	8,05	6,87	
<i>Destination.</i>							
Expulsés comme étrangers....	299	10,90	10,46	9	2,79	4,69	
Incorporés.....	316	11,52	9,66	»	»	»	
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospitaliers.....	1	0,04	0,20	»	»	»	
Dirigés sur ancien domicile....	935	34,07	33,61	192	59,44	47,10	
— sur une autre localité que leur ancien domicile....	1.193	43,48	46,06	122	37,77	48,12	
TOTAUX.....	2.744	100,00	100,00	323	100,00	100,00	
<i>Moyens présumés d'existence.</i>							
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	162	5,90	4,25	14	4,33	9,69	
En état de travailler.....	772	Ayant du travail assuré.....		180	55,73		45,00
		Nayant pas de travail assuré...			33,44		
Hors d'état de travailler.....	16	0,58	0,56	3	0,93	1,56	
Remis à des sociétés de patronage.....	89	3,24	4,68	9	2,79	2,81	
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux.....	616	22,45	20,23	9	2,79	4,69	
TOTAUX.....	2.744	100,00	100,00	323	100,00	100,00	
<i>Situation pécuniaire.</i>							
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 francs.....	476	17,35	13,35	52	16,10	15,94	
Ayant reçu un solde de pécule de 60 à 100 francs.....	485	17,67	15,51	57	17,65	19,69	
Ayant reçu un solde de pécule de plus de 100 francs.....	833	30,36	34,04	130	40,25	40,00	
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route...	943	34,37	36,86	81	25,08	24,06	
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.....	7	0,26	0,23	3	0,93	0,31	
TOTAUX.....	2.744	100,00	100,00	323	100,00	100,00	

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1901	1900	NOMBRE	1901	1900
<i>Instruction. (Tableau XXXI.) Au jour de la libération.</i>						
Illettrés.....	642	23,40	10,49	113	34,98	19,69
Sachant lire.....	507	18,48	7,77	19	5,88	7,19
— lire et écrire.....	1.000	36,44	25,87	125	38,70	26,25
— lire, écrire et calculer..	402	14,65	42,11	58	17,95	43,75
Possédant une instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	193	7,03	13,75	8	2,48	3,12
TOTAUX.....	2.744	100,00	100,00	323	100,00	100,00



### RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION PENDANT L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXII:)

*Hommes et Femmes.*

Le nombre de journées de détention s'est élevé en 1901 à 2.355.766 pour les hommes et à 276.688 pour les femmes. En 1900, ces chiffres étaient de 2.582.675 et de 309.330.

Les journées de détention se répartissent comme suit:

	HOMMES		FEMMES		
	1901	1900	1901	1900	
Journées de travail.	En commun.....	1.732.262	1.892.742	202.850	230.885
	A l'isolement....	7.409	5.718	837	1.453
	Journées de chômage faute de travail.....	2.508	3.335	»	»
Journées de condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	7.339	6.596	»	»	
Journées de repos.	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	89.506	100.851	7.712	5.220
	Jours fériés.....	291.840	316.471	37.079	41.812
	Par prescription médicale.....	16.763	20.925	2.956	4.057
Journées de maladie.....	Par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage, etc.....	37.704	46.314	466	360
	Journées de maladie.....	73.319	90.336	21.787	22.618
Journées de cellule.	A l'isolement sans travail.....	5.264	6.284	»	165
	Par punition disciplinaire.....	53.974	53.976	3.001	3.060
Journées de salle de discipline.....	37.878	39.127	»	»	
TOTAUX.....	2.355.766	2.582.675	273.688	309.330	

Dans les établissements d'hommes 73,84, contre 73,50 p. 100 en 1900, des journées de détention ont été consacrées au travail, soit en commun, soit à l'isolement.

Chez les femmes cette proportion a atteint 73,62 p. 100, contre 75,01 p. 100 en 1900.

### RÉCAPITULATION DE LA POPULATION A LA FIN DE L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXIII.)

*Hommes et Femmes.*

La population pénitentiaire au 31 décembre 1901 se composait de 6.097 hommes et de 708 femmes.

Ces détenus se répartissaient ainsi suivant la situation dans laquelle ils se trouvaient à ce jour.

	HOMMES		FEMMES		
	1901	1900	1901	1900	
Travaillaient	en commun.....	5.501	5.583	613	726
	à l'isolement.....	23	17	3	3
	Au chômage.....	1	1	»	»
Au repos.....	Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail...	24	20	»	»
	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	123	138	22	15
	Par prescription médicale.....	57	42	12	6
	Par suite de mauvais temps ou de réparation à l'outillage..	3	581	»	»
	A l'infirmerie.....	182	206	52	45
En cellule.....	A l'isolement sans travail.....	14	15	»	»
	Par punition disciplinaire.....	106	126	6	6
	A la salle de discipline.....	63	73	»	»
TOTAUX.....	6.097	6.802	708	801	

90,60 p. 100 des hommes et 87,01 p. 100 des femmes détenus au 31 décembre 1901 travaillaient soit en commun, soit à l'isolement. En 1900, ces proportions étaient de 82,33 et 91,01 p. 100.

## TROISIÈME PARTIE

### ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Pendant l'année 1901, 30 établissements d'éducation correctionnelle ont fonctionné en France, savoir :

1° 9 établissements publics et 12 établissements privés affectés aux jeunes garçons.

2° 2 colonies publiques et 7 colonies privées affectées aux jeunes filles.

Une décision ministérielle du 26 mars 1901 a créé un quartier spécial, à la maison d'arrêt de Villeneuve-sur-Lot, pour les mineurs reléguables.

Ce quartier n'est qu'une annexe de la colonie correctionnelle d'Eysses. Cette création a été décidée à la suite d'inconvénients signalés par l'autorité locale, sous le rapport de l'ordre et de la discipline, et afin de séparer de la population d'Eysses les mineurs de 16 ans frappés par l'article 8 de la loi du 27 mai 1885, sur les récidivistes, qui constituaient les plus mauvais éléments de cet établissement, ces pupilles ayant déjà subi plusieurs condamnations et étant généralement la cause de véritables désordres.

Le tableau suivant indique les colonies existantes en 1901 et les départements où elles sont situées :

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
<b>GARÇONS</b>	
<b>ÉTABLISSEMENTS PUBLICS</b>	
Aniane.....	Hérault.
Auberive.....	Haute-Marne.
Belle-Ile-en-Mer.....	Morbihan.
Les Douaires.....	Eure.
Eysses.....	Lot-et-Garonne.
Saint-Hilaire.....	Vienne.
Saint-Maurice.....	Loir-et-Cher.
Villeneuve-sur-Lot.....	Lot-et-Garonne.
Le Val-d'Yèvre.....	Cher.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
<b>MAISONS PRIVÉES</b>	
Bar-sur-Aube.....	Aube.
Bologne-sur-Marne.....	Haute-Marne.
La Couronne.....	Charente.
La Loge.....	Cher.
Le Luc.....	Gard.
Mettray.....	Indre-et-Loire.
Saint-Éloi.....	Haute-Vienne.
Sainte-Foy.....	Dordogne.
Saint-Ilan.....	Côtes-du-Nord.
Saint-Joseph.....	Haute-Saône.
Montesson-Saint-Fargeau.....	Seine-et-Oise.
Société de patronage de la Seine.....	Seine.
<b>FILLES</b>	
<b>ÉTABLISSEMENTS PUBLICS</b>	
Doullens.....	Somme.
Nanterre.....	Seine.
<b>MAISONS PRIVÉES</b>	
Bavilliers.....	Haut-Rhin.
Diaconesses.....	Seine.
Israélites.....	Seine.
Limoges.....	Haute-Vienne.
Montpellier.....	Hérault.
Rouen.....	Seine-Inférieure.
Sainte-Anne-d'Aray.....	Morbihan.

## MOUVEMENT DE LA POPULATION

ENTRÉES ET SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1901

(Tableau I.)

Il se résume ainsi qu'il suit :

	GARÇONS		FILLES	
	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.
EFFECTIF au 31 décembre 1900...	2.222	1.606	181	590
Entrées en 1901.....	926	316	151	94
ENSEMBLE.....	3.148	1.922	332	684
Sorties en 1901.....	1.019	483	152	174
EFFECTIF au 31 décembre 1901...	2.129	1.439	180	510
	3.568		690	

Soit une diminution de 93 garçons sur les établissements publics et de 167 sur les établissements privés, et sur l'ensemble, un total de 260 unités en moins sur l'effectif de l'an dernier.

Pour les jeunes filles, on constate également une différence en moins de 81 unités.

La population moyenne s'est élevée en 1901 à 3.677 garçons et 710 jeunes filles, contre 3.905 et 835 en 1900, ce qui correspond à 1.339.530 journées de présence pour les garçons et à 259.288 pour les filles, au total 1.598.818 journées pour une population générale de 4.387 enfants contre 4.740, l'an dernier.

### CARACTÈRE ET DURÉE DE LA DÉTENTION

(Tableau II.)

Les jeunes détenus forment trois catégories distinctes, dont le tableau ci-dessous présente les proportions respectives sur 100 détenus, à la fin de l'année.

1° Les acquittés, considérés comme ayant agi sans discernement, mais placés pour un certain nombre d'années, sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du Code pénal).

2° Les condamnés (art. 67 et 69 du même Code).

3° Les enfants envoyés en correction par l'autorité paternelle.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1901	1900	NOMBRE	1901	1900
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C. P.).....	3.503	0/0	0/0	670	0/0	0/0
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.).....	64	98,18	98,41	4	97,10	97,15
Détenus par correction paternelle.....	1	1,79	1,59	16	0,58	0,65
TOTAUX.....	3.568	0,03	»	690	2,32	2,20
		100,00	100,00		100,00	100,00

Les tableaux suivants établissent, au point de vue de la durée de la détention, la comparaison des années 1901 et 1900, pour les deux sexes (acquittés et condamnés).

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1901	1900	NOMBRE	1901	1900
<i>Acquittés en vertu de l'art. 66 du C. P. et remis à l'Administration.</i>						
Pour moins de 1 an.	4	0/0	0/0	17	0/0	0/0
— 1 à 2 ans.....	24	0,11	0,03	58	2,54	1,74
— 2 à 4 —.....	470	0,69	0,69	139	8,66	5,74
— 4 à 6 —.....	1.404	13,42	12,35	242	20,75	20,56
— 6 à 8 —.....	959	40,08	40,00	242	36,12	38,58
— 8 à 10 —.....	501	27,38	27,69	174	25,97	26,44
— 10 à 12 —.....	126	14,30	13,35	33	4,93	5,34
— 12 à 14 —.....	15	3,60	5,55	6	0,89	1,47
TOTAUX.....	3.503	0,42	0,34	670	0,14	0,13
		100,00	100,00		100,00	100,00

	GARÇONS		FILLES	
	1901	1900	1901	1900
<i>Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.)</i>				
Pour moins de 1 an.....	2	2	»	»
— 1 an.....	»	1	»	»
— 1 à 2 ans.....	15	15	1	1
— 2 à 4 —.....	8	10	»	»
— 4 à 6 —.....	21	19	2	3
— 6 à 8 —.....	40	10	1	1
— 8 à 10 —.....	6	1	»	»
— plus de 10.....	»	2	»	»
— — 12.....	2	1	»	»
TOTAUX.....	64	61	4	5

**NATURE DES CRIMES ET DÉLITS,  
JURIDICTIONS AYANT PRONONCÉ LA PEINE**

(Tableau III.)

Les crimes et délits qui ont motivé l'internement dans les divers établissements sont indiqués dans le tableau ci-dessous, d'après le plus grand nombre des cas, ainsi que les proportions qu'ils donnent :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1901	1900	NOMBRE	1901	1900
Vol simple, escroquerie .....	2.488	69,74	71,50	277	40,14	41,51
Vagabondage.....	432	12,12	12,02	150	21,74	22,19
Mendicité.....	164	4,60	4,65	54	7,83	7,91
Autres crimes et délits.....	145	4,06	3,18	57	8,26	8,30
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	102	2,84	2,61	75	10,87	9,86
Meurtre, coups et blessures.....	110	3,08	2,69	17	2,46	2,07
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	70	1,96	1,77	32	4,61	4,02
Incendie.....	50	1,40	1,44	12	1,74	1,81
Assassinat, empoisonnement.....	6	0,17	0,14	»	»	0,13
Correction paternelle.....	1	0,03	»	16	2,32	2,20
<b>TOTAUX.....</b>	<b>3.568</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>650</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Il ressort de ces chiffres, que les délits de vol et d'escroquerie sont moins nombreux que ceux de l'année précédente pour les garçons et les filles, mais sont plus élevés pour les crimes d'attentats à la pudeur, meurtres, coups et blessures, vols qualifiés, reprochés aux deux sexes. Toutefois, pour les filles, aucun crime d'assassinat ou d'empoisonnement ne leur a été imputé dans le courant de l'année.

Les autres proportions ne donnent pas des différences bien sensibles.

Les juridictions qui ont eu à s'occuper des poursuites sont :

Tribunaux correctionnels .....	4.043
Cours d'assises.....	198
Tribunaux militaires ou maritimes.....	»

Il y a eu, en outre, 17 cas de désobéissance à l'autorité paternelle.

**DÉPARTEMENT OU LE JUGEMENT A ÉTÉ PRONONCÉ**

(Tableau IV.)

Les départements qui ont fourni les contingents les plus élevés sont les suivants :

1° Pour les garçons :

Seine.....	802	contre	825	en	1900.
Nord.....	238	—	269	—	
Seine-Inférieure.....	135	—	178	—	
Bouches-du-Rhône.....	137	—	173	—	
Finistère ...	144	—	146	—	
Ille-et-Vilaine.....	120	—	110	—	

Tous les autres départements comptaient moins de 100 enfants jugés.

2° Pour les jeunes filles :

Seine.....	174	contre	188	en	1900.
Eure.....	46	—	46	—	
Seine-Inférieure.....	40	—	38	—	
Nord.....	36	—	36	—	
Calvados.....	26	—	24	—	
Morbihan.....	25	—	22	—	

Aucun des autres départements ne comptait plus de 20 jeunes filles condamnées ou acquittées.

Sur les 4 garçons venant de la principauté de Monaco, 1 a été interné à Aniane, 1 autre à Auberive et 2 à la colonie privée du Luc.

### AGE DES ENFANTS

(Tableau V.)

Ce tableau présente l'âge des enfants à deux époques différentes:

1° Au 31 décembre 1901.

2° Au moment de l'entrée en correction.

Sous le rapport de l'âge des jeunes détenus, au moment du délit qui a motivé la décision judiciaire, on peut faire les rapprochements suivants, entre les années 1900 et 1901 :

Age au moment du délit.	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1901	1900	NOMBRE	1901	1900
Au-dessous de 8 ans.....	25	0,70	0,42	2	0,29	0,25
De 8 à 10 ans.....	193	5,40	9,72	22	3,19	2,46
— 10 à 12 — .....	722	20,24	17,19	79	11,45	8,18
— 12 à 14 — .....	1.132	31,73	32,08	154	22,32	20,83
— 14 à 15 — .....	852	23,88	22,75	262	37,97	40,60
Plus de 15 ans.....	630	17,66	17,63	171	24,78	27,63
Condamnés a la relégation (Loi du 27 mai 1885).....	11	0,30	0,21	»	»	»
TOTAUX.....	3.568	100,00	100,00	690	100,00	100,00

Ces proportions permettent de constater qu'il y a eu d'une année à l'autre, pour les garçons une diminution très sensible et qui s'élève à plus de 4 p. 100, sur les enfants condamnés à l'âge de 8 à 10 ans; on constate ensuite une augmentation de 3 p. 100 de 10 à 12 ans; mais la proportion la plus élevée, est toujours celle qui va

depuis plusieurs années de 12 à 14 ans; c'est vers cet âge que la criminalité paraît être la plus forte pour les jeunes garçons (31,73 p. 100 du total.)

Quant aux jeunes filles, les proportions de 8 à 14 ans sont plus élevées que celles de l'an dernier; mais c'est généralement à l'âge de 14 à 15 ans (au lieu de 12 à 14 ans pour les garçons) que le plus grand nombre de celles-ci sont traduites en justice (37,97 p. 100 du total).

14 mineurs de 16 ans avaient encouru la peine accessoire de la relégation (Loi du 27 mai 1885, art. 8.) contre 8 en 1900 et 19 en 1899.

## ÉTAT CIVIL DES ENFANTS, SITUATION ET ANTÉCÉDENTS DES PARENTS

(Tableau VI.)

Ce tableau enregistre 3.180 naissances légitimes sur l'effectif des garçons présents à la fin de l'année, et 388 naissances hors mariage, soit une proportion de 89,13 et 10,87 p. 100, contre 89,86 et 10,14 p. 100 en 1900.

Pour les jeunes filles, on constate que, sur l'effectif total, 553 étaient légitimes et 137 enfants naturelles, soit une proportion de 80,15 et 19,85 p. 100, contre 80,55 et 19,45 p. 100 en 1900.

Les parents de ces enfants exerçaient les professions suivantes :

	GARÇONS	FILLES
Propriétaires ou rentiers.....	12	»
Exerçant des professions libérales .....	48	1
— — agricoles.....	820	87
— — industrielles ....	1.194	151
— — diverses .....	1.236	201
Mendiants, vagabonds, ou vivant de la prostitution .....	133	190
Inconnus ou disparus .....	125	60
<b>TOTAUX.....</b>	<b>3.568</b>	<b>690</b>

615 garçons et 292 jeunes filles étaient issus de parents ayant encouru une ou plusieurs condamnations.

1.125 garçons et 280 jeunes filles étaient orphelins d'un de leurs parents.

199 garçons et 124 jeunes filles étaient orphelins de père et de mère.

58 garçons et 2 jeunes filles avaient été élevés par des hospices.

Les mendiants, vagabonds, prostituées fournissent toujours un contingent assez élevé d'enfants laissés sans surveillance et s'abandonnant au mal d'autant plus facilement.

Ceux dont les parents sont inconnus ou disparus, sont également nombreux.

## RELIGION

(Tableau VII.)

Sous le rapport de la religion, les jeunes détenus étaient ainsi classés, à la fin de l'année :

	Garçons.	Filles.
Catholiques.....	3.517	682
Protestants.....	47	4
Israélites.....	3	3
Mahométan.....	1	»
N'appartenant à aucun des cultes précédents.....	»	1
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>3.568</b>	<b>690</b>

### ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

(Tableau VIII.)

581 garçons et 99 jeunes filles, soit 16,30 et 14,35 p. 100 du total, avaient déjà été envoyés en correction ou condamnés une ou plusieurs fois.

L'an dernier, ces proportions étaient respectivement de 16,54 et 12,19 p. 100, la proportion des garçons reste sensiblement la même, mais celle des jeunes filles augmente de plus de 2 p. 100; voici d'ailleurs les chiffres de 1901, comparés à ceux de 1900 :

	1901		1900	
	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES
<i>Nombre d'enfants ayant été internés :</i>				
Une fois.....	393	50	420	45
Deux — .....	110	11	126	9
Trois — .....	37	11	60	8
Quatre — .....	17	12	15	12
Cinq fois et plus.....	19	15	16	19

Il y a une vingtaine d'années, la proportion des récidivistes des deux sexes, envoyés une ou plusieurs fois en correction, ne s'élevait qu'à 11,10 p. 100 pour les garçons et 9,22 p. 100 pour les filles.

### PROFESSIONS EXERCÉES ET ÉTAT D'INSTRUCTION DES ENFANTS A L'ENTRÉE EN CORRECTION

(Tableau IX.)

Les enfants qui, antérieurement à leur entrée dans les établissements, avaient exercé une profession quelconque, étaient ainsi classés.

	Garçons.	Filles.
Professions industrielles .....	603	99
— agricoles .....	393	34
— diverses .....	296	54
Sans profession.....	2.276	503
<b>TOTAUX ÉGAUX.....</b>	<b>3.568</b>	<b>690</b>

Soit p. 100 :

	Garçons. 0/0	Filles. 0/0
Professions industrielles.....	16,90	14,35
— agricoles .....	11,02	4,92
— diverses.....	8,30	7,83
Sans profession.....	63,79	72,90
<b>TOTAUX ÉGAUX.....</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

En 1900, la proportion des garçons exerçant une profession à leur entrée était moindre, elle ne s'élevait qu'à 33,89 p. 100; celle des jeunes filles était un peu plus élevée que celle de cette année, 28,41 au lieu de 27,10.

Au moment de l'internement, l'instruction de ces enfants était la suivante :

	GARÇONS	FILLES
Illettrés .....	1.191	354
Sachant lire .....	367	66
— lire et écrire.....	1.002	178
— lire, écrire et calculer .....	873	77
Possédant l'instruction primaire.....	133	15
— une instruction supérieure.....	2	»
<b>TOTAUX ÉGAUX.....</b>	<b>3.568</b>	<b>690</b>



Soit p. 100:

	Garçons.	Filles.
	0,0	0,0
Illettrés .....	33,38	51,30
Sachant lire.....	40,29	9,57
— lire et écrire .....	28,08	25,79
— lire, écrire et calculer.....	24,45	11,16
Possédant l'instruction primaire .....	3,74	2,18
— une instruction supérieure.. .....	0,06	»
<b>TOTAUX ÉGAUX.....</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La proportion des illettrés ressort pour les garçons à 33,38 p. 100 et pour les jeunes filles à 51,38 p. 100, au lieu de 31,27 et 50,84 en 1900.

Il y a vingt ans, ces mêmes proportions étaient respectivement de 51 et 61 p. 100.

Deux garçons, contre 3 en 1900, avaient reçu, avant leur condamnation, une instruction supérieure à l'enseignement primaire.

## RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE

(Tableau X.)

Dans le tableau ci-dessous figure l'état d'instruction des enfants 1° à leur entrée en correction (Tableau IX), et 2° au 31 décembre 1901 (Tableau X, col.17 à 20):

	GARÇONS		FILLES	
	INSTRUCTION à l'arrivée	INSTRUCTION à la fin de l'année.	INSTRUCTION à l'arrivée.	INSTRUCTION à la fin de l'année.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés .....	33,38	3,67	51,30	2,32
Sachant lire .....	40,29	5,62	9,57	8,54
— lire et écrire .....	28,08	13,61	25,79	19,42
— lire, écrire et calculer et recevant le complément de l'instruction primaire .....	28,25	77,10	13,34	69,72
<b>TOTAUX.....</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La deuxième partie du tableau n° X (col.22 à 37) permet d'apprécier les résultats de l'enseignement scolaire, pendant le cours de l'année :

		GARÇONS	FILLES
Illettrés.....	Demeurés illettrés.....	156	18
	Ayant appris à lire.....	71	36
	— à lire et à écrire.....	118	24
	— à lire, écrire et calculer.....	67	11
Sachant lire.....	N'ayant pas fait de progrès.....	28	1
	Ayant fait des progrès.....	181	43
	Ayant appris à écrire.....	112	52
	— à écrire et à calculer.....	91	14
Sachant lire et écrire.....	N'ayant pas fait de progrès.....	54	8
	Ayant fait des progrès.....	416	145
	Ayant appris à calculer.....	316	42
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..	75	34
Sachant lire, écrire et calculer.....	N'ayant pas fait de progrès.....	107	10
	Ayant fait des progrès.....	2.634	442
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..	640	136
TOTAUX ÉGAUX.....		5.066	1.016

Il ressort de ce résumé que les résultats de l'enseignement ont été plus favorables aux garçons que l'année précédente : la proportion de ceux qui avaient profité des leçons de l'instituteur était de 90,82 p. 100 l'an dernier, elle s'élève à 93,19 p. 100 cette année.

Chez les jeunes filles, le niveau de l'instruction s'est maintenu sans différences sensibles : 96,36 p. 100 ont profité de l'enseignement en 1901, contre 95,92 p. 100 en 1900.

Le tableau X mentionne également que des cours spéciaux de dessin avaient été suivis par 621 jeunes détenus ; des cours de musique par 739.

L'institution des Diaconesses a fait suivre le cours de chant à 4 jeunes filles.

En outre, il faut mentionner qu'un élève de la colonie du Val-d'Yèvre a obtenu le brevet de capacité et que 19 autres pupilles ont été reçus à l'examen du certificat d'études.

Enfin, il y avait eu, pour l'ensemble de la population de tous les établissements, 34.806 mises en lecture, fournis par les 17.415 volumes composant les bibliothèques des colonies.

### ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau XI.)

Au cours de l'année 1901, il a été accordé 82.356 récompenses aux garçons et 8.165 aux jeunes filles; elles se décomposent ainsi :

	Garçons.	Filles.
Grâces.....	132	5
Mises en liberté provisoire.....	448	19
Livrets de Caisse d'épargne.....	807	106
Livres et instruments d'honneur.....	240	204
Récompenses pécuniaires .....	54.015	2.767
— honorifiques.....	5.210	1.095
— diverses.....	21.504	3.974
<b>TOTAUX ÉGAUX.....</b>	<b>82.356</b>	<b>8.165</b>

Le chiffre des infractions relevant de la compétence des prétoires de justice disciplinaire s'est élevé à 36.140 chez les garçons et à 1.502 chez les jeunes filles, contre 50.748 et 1.820 en 1900.

En voici le détail :

	GARÇONS	FILLES
Larcins .....	878	103
Immoralité.....	223	192
Voies de fait.....	1.961	37
Paresse.....	7.688	390
Insubordination.....	2.331	337
Divers.....	23.059	443
<b>TOTAUX.....</b>	<b>36.140</b>	<b>1.502</b>
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>37.642</b>	

Ces infractions ont été réprimées par un nombre égal de punitions, parmi lesquelles on relève: 3.986 punitions de cellule ou de cachot pour les garçons et 394 pour les jeunes filles.

Les renseignements relatifs aux évasions donnent les résultats suivants :

		ÉVASIONS		
		TENTERS	CONSONNÉES	
			Évadés repris dans l'année.	Évadés non repris au 31 déc. 1901.
Garçons...	Colonies publiques.....	58	59	12
	— privées.....	89	60	33
Filles.....	Colonies publiques.....	4	1	»
	— privées.....	5	»	5
			120	50
<b>TOTAUX.....</b>		<b>156</b>	<b>170</b>	

L'année précédente, on avait relevé 263 tentatives infructueuses d'évasion et 264 évasions consommées parmi les garçons; 189 avaient été suivies de réintégration.

6 jeunes filles avaient tenté, sans succès, de s'évader, 4 autres s'étaient enfuies, une seule avait été réintégrée à la fin de l'année 1900.

Le nombre de jeunes détenus qui ont dû être transférés dans d'autres établissements pénitentiaires, pour cause d'insubordination, s'est élevé à 116 (111 garçons et 5 filles).

En 1900, le total des enfants transférés par mesure disciplinaire, s'était élevé à 216 (211 garçons et 5 filles).

Les tribunaux répressifs ont eu à statuer sur 5 délits commis dans les établissements affectés aux garçons pendant la détention (2 dans les colonies publiques, 3 dans les colonies privées) et sur 9 autres délits commis par les détenus pendant leur évasion de l'établissement (2 appartenant aux colonies publiques et 7 aux colonies privées).

## ÉTAT SANITAIRE

(Tableau XII.)

1.337 cas de maladie et 25 décès ont été enregistrés pendant l'année parmi la population des deux sexes.

Les maladies et les décès sont répartis, pour les deux dernières années, comme l'indique le tableau suivant :

	1901		1900	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	56	11	72	24
Scrofules.....	27	»	37	1
Fièvre typhoïde.....	2	1	16	2
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	228	1	269	3
— diverses.....	862	5	1.051	3
<b>TOTAUX.....</b>	<b>1.175</b>	<b>18</b>	<b>1.445</b>	<b>33</b>
<i>Filles.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	23	2	33	10
Scrofules.....	26	1	21	»
Fièvre typhoïde.....	4	»	11	5
Scorbut.....	»	»	2	»
Maladies des voies digestives.	29	1	42	»
— diverses.....	80	3	126	5
<b>TOTAUX.....</b>	<b>162</b>	<b>7</b>	<b>235</b>	<b>20</b>

La proportion des décès dus à la tuberculose pulmonaire s'élevait à 64 p. 100 en 1900 ; cette année elle n'est que de 52 p. 100, soit un peu plus de la moitié du total des décédés.

La fièvre typhoïde a causé 1 décès à la colonie du Luc (Gard) au lieu de 7 en 1900.

3 cas d'aliénation mentale ont été constatés pendant l'année, contre un en 1900, chez les jeunes garçons, dont un avait donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.

Les cas d'épilepsie se sont élevés à 7, contre 5 l'année précédente.

Chez les jeunes filles on a relevé 2 cas d'aliénation mentale. En 1900, aucun cas ne s'était produit. Les épileptiques s'élevaient au nombre de 5 comme en 1900.

La proportion générale des décès, par rapport à la population moyenne, s'est élevée à 0,57 p. 100 au lieu de 1,12 en 1900 ; d'autre part, sur les deux années, il y a eu une notable diminution dans les cas de maladie (1.337 en 1901 contre 1.680 en 1900).

Un seul suicide s'est produit à la colonie de Montesson, dans le courant de l'année et une mort accidentelle à la colonie de Bologne (Haute-Marne).

Aucune épidémie n'a sévi pendant cette époque, dans les colonies publiques ou privées, en dehors de quelques cas typhiques relevés dans les établissements d'Aniane, du Luc et de Nanterre.

Les journées d'infirmierie se sont élevées au chiffre de 20.878 (16.223 pour les garçons et 4.655 pour les jeunes filles).

40 enfants ont été transférés à l'hôpital en 1901 (30 garçons et 10 filles), 4 garçons y sont décédés, et le total des journées d'hôpital s'est élevé à 3.760 (2.820 pour les garçons et 940 pour les filles).

En résumé, l'état général, au point de vue sanitaire, a été satisfaisant dans l'ensemble des établissements publics et privés.

### TRAVAIL DES JEUNES DÉTENUS

(Tableaux XIII et XIV.)

L'état ci-dessous résume les renseignements du tableau XIV, qui n'est lui-même que la récapitulation générale des tableaux détaillés sous le numéro XIII de chaque établissement.

GARÇONS			
	JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleurs.	OCCUPÉS au 31 déc. 1901.
Services économiques.....	105.123	342	344
Travaux agricoles.....	449.619	1.465	1.448
— industriels.....	373.857	1.248	1.314
<b>TOTAUX.....</b>	<b>928.599</b>	<b>3.025</b>	<b>3.106</b>

FILLES			
	JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleuses.	OCCUPÉES au 31 déc. 1901.
Services économiques.....	42.117	137	137
Travaux agricoles.....	41.076	134	134
— industriels.....	119.675	390	399
<b>TOTAUX.....</b>	<b>202.868</b>	<b>661</b>	<b>670</b>

Soit sur 100 détenus occupés à la fin de l'année:

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	11,07	20,73
Agriculture.....	46,62	20,27
Industrie.....	42,31	59,00
<b>TOTAUX.....</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

et sur 100 journées de travail:

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	11,32	20,76
Agriculture.....	48,42	20,25
Industrie.....	40,26	58,99
<b>TOTAUX.....</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

On comptait, au 31 décembre 1901, comme étant inoccupés:

	Garçons.	Filles.
Malades.....	53	7
En punition.....	68	10
Pour diverses causes.....	341	3
<b>TOTAL.....</b>	<b>482</b>	

## LIBÉRATION

(Tableaux XV et XVI.)

Les enfants détenus par voie de correction paternelle ne figurent pas dans ces deux tableaux.

Sur les 1.350 libérés en 1901, on comptait 580 garçons et 20 jeunes filles ayant obtenu leur grâce ou leur mise en liberté provisoire; soit 49,78 et 10,81 p. 100 du total.

Parmi ces libérés, il y avait 224 garçons et 25 jeunes filles qui étaient récidivistes.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle, les libérés se classaient ainsi:

	Garçons.	Filles.
Avaient appris un métier agricole.....	700	37
— — industriel.....	351	411
Exerçaient une autre profession.....	105	37
N'avaient pas de profession.....	9	»
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>1.350</b>	

Sur ce chiffre, 38 garçons et 15 jeunes filles étaient à leur sortie de la colonie hors d'état de vivre de leur travail, pour les raisons suivantes:

	Garçons.	Filles.
Infirmités ou mauvaise santé.....	6	2
Défaut d'instruction professionnelle.....	27	7
Défaut d'intelligence.....	5	6
<b>TOTAUX.....</b>	<b>33</b>	<b>15</b>

Ces 1.350 libérés avaient pris la destination suivante:

	Garçons.	Filles.
Restés dans l'établissement.....	8	2
Rentrés dans leurs familles.....	568	139
Confiés à des sociétés de patronage.....	12	9
Engagés militaires.....	134	»
Placés comme ouvrier chez des particuliers.....	443	35
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>1.350</b>	

Tous ces enfants avaient touché, à leur sortie de l'établissement, comme secours de route, une somme de 9.358 fr. 49, ainsi que le montant de leur pécule qui s'élevait à 57.735 fr 53, soit un total de 67.094 fr. 02.

Voici, résumés, les renseignements relatifs à l'état d'instruction des 1.350 libérés des deux sexes (Tableau XVI).

	GARÇONS	FILLES	
Illettrés à leur entrée à l'école.....	Ayant appris à lire.....	43	3
	— — à lire et à écrire.....	82	28
	— — à lire, écrire et à calculer.....	241	39
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	27	6
Demeurés illettrés.....	19	1	
Sachant lire à leur entrée.....	Ayant appris à écrire.....	44	4
	— — à écrire et à calculer.....	135	21
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	46	6
N'ayant pas fait de progrès...	9	»	
Sachant lire et écrire à leur entrée.....	Ayant appris à calculer.....	219	30
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	102	30
	N'ayant pas fait de progrès...	6	1
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.....	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	143	15
	N'ayant pas fait de progrès...	5	»
Possédant à leur entrée l'instruction primaire.....	Ayant fait des progrès.....	42	1
	N'ayant pas fait de progrès...	2	»
<b>TOTAUX.....</b>	<b>1.165</b>	<b>185</b>	

Sur les 489 enfants complètement illettrés à leur entrée à l'école, (412 garçons et 77 filles) 19 garçons et une jeune fille étaient restés illettrés.

## QUATRIÈME PARTIE

---

### MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ

---

#### APPLICATION

**du régime de l'emprisonnement individuel en France.**

Le nombre des prisons cellulaires s'élevait, en 1901, à 40, savoir:

- 1° La maison d'arrêt et de correction de la Santé, à Paris ;
- 2° Une partie du Dépôt près la Préfecture de police ;
- 3° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Ménéhould ;
- 4° La maison d'arrêt et de justice de Dijon ;
- 5° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours ;
- 6° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes ;
- 7° La maison d'arrêt et de justice de Versailles ;
- 8° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers ;
- 9° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil ;
- 10° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise ;
- 11° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon ;
- 12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges ;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont ;
- 14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice ;
- 15° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat ;
- 16° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne ;
- 17° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes ;
- 18° Des quartiers de la maison de correction de Nanterre ;
- 19° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne ;
- 20° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende ;
- 21° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort ;
- 22° La maison d'arrêt et de correction de Bayonne ;
- 23° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Foix ;
- 24° La maison d'arrêt et de correction de Corte ;
- 25° La maison d'arrêt et de correction de Béthune ;
- 26° La maison d'arrêt et de correction de Barbezieux ;
- 27° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Gaudens ;

- 28° La maison d'arrêt et de correction de Rambouillet ;
  - 29° La maison d'arrêt (hommes) de Lyon ;
  - 30° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Orléans ;
  - 31° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Montauban ;
  - 32° La maison d'arrêt et de correction de Fresnes-lès-Rungis ;
  - 33° La maison de justice de Paris (Conciergerie) ;
  - 34° La maison d'arrêt, de justice et de correction du Puy ;
  - 35° La maison d'arrêt et de correction de Ruffec ;
  - 36° Un quartier de la maison d'arrêt, de justice et de correction de Rouen ;
  - 37° La maison d'arrêt et de correction de Fontenay-le-Comte ;
  - 38° La maison d'arrêt et de correction de Forcalquier ;
  - 39° La maison d'arrêt et de correction de Reims ;
  - 40° La maison d'arrêt et de correction de Châlons-sur-Marne.
- En dehors des 40 établissements qui fonctionnaient en 1901, plusieurs autres (10 environ) sont terminés ou en cour d'exécution et vont être ouverts incessamment.

Le mouvement de la population de tous ces établissements cellulaires est indiqué aux Tableaux I, I bis et II des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

## MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

La statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction comprend 8 tableaux, dont l'exposé ci-dessous présente un résumé succinct :

### MOUVEMENT DE LA POPULATION

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1901

(Tableaux I et I bis.)

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1900.....	14.769	2.466	17.235
Entrées en 1901.....	178.890	113.675	292.565
ENSEMBLE.....	193.659	116.141	309.800
Sorties en 1901.....	179.978	114.016	293.994
RESTE au 31 décembre 1901.....	13.681	2.125	15.806

La population, au 31 décembre 1901, présente une diminution de 1.088 hommes et 341 femmes sur celle de l'année dernière.

Le nombre total des journées de détention s'élève à 5.620.952, dont 4.739.222 pour le sexe masculin et 881.730 pour le sexe féminin, ces chiffres correspondent à un effectif moyen de 12.992 hommes et 2.408 femmes, soit ensemble 15.400 individus. Le département de la Seine compte à lui seul pour les deux sexes, 1.313.633 journées de détention.



Dans les prisons de la Seine, l'effectif moyen s'est élevé à 2.701 hommes et 897 femmes (soit 20,79 et 37,25 p. 100 des totaux pour la France).

Au 31 décembre 1901, on comptait dans les mêmes prisons 2.572 détenus du sexe masculin et 696 du sexe féminin, au lieu de 3.316 et 909, chiffres de l'année précédente.

225 hommes et 56 femmes ont été graciés dans le courant de l'année.

557 hommes et 132 femmes ont bénéficié de la libération anticipée (Loi du 14 août 1885.) Sur ce nombre 7 hommes avaient été réintégrés après révocation de la mesure gracieuse dont ils avaient été l'objet.

3 hommes, comme en 1900, ont subi la peine capitale; les exécutions ont eu lieu à Toulouse, Montbrison et Rouen.

Enfin les maisons d'arrêt, de justice et de correction avaient renfermé, en 1901, un effectif maximum de 19.506 hommes et 4.603 femmes.

### SITUATION LÉGALE DE LA POPULATION

(Tableau II.)

Sous le rapport du caractère légal de la détention à la fin de l'année, la population se divisait ainsi qu'il suit:

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAUX		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL
<i>Adultes.</i>									
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	857	131	988	3.947	365	4.312	4.804	496	5.300
Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	214	»	214	294	30	324	508	30	538
A l'emprisonnement de simple police.....	»	1	1	10	83	93	10	84	94
Pour un mois et au-dessous.....	133	26	159	1.026	149	1.175	1.159	175	1.334
Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois.....	66	18	84	1.036	158	1.194	1.102	176	1.278
Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois.....	147	25	172	888	134	1.022	1.035	159	1.194
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	693	73	766	2.350	328	2.678	3.043	401	3.444
Pour un an et un jour (Loi du 5 juin 1875.).....	1	»	1	22	1	23	23	1	24
Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement)	310	7	317	230	26	256	540	33	573
Pour une durée quelconque et à la relégation..	»	29	29	189	5	194	189	34	223
Pour dettes envers l'État.....	14	2	16	715	102	817	729	104	833
Pour dettes envers les particuliers.....	»	»	»	6	2	8	6	2	8
Par mesure administrative....	41	350	391	151	22	173	192	372	564
Passagers civils.....	22	4	26	65	5	71	88	9	97
— militaires et marins.....	»	»	»	44	»	44	44	»	44
<i>Jeunes détenus.</i>									
Par voie de correction paternelle...	41	14	55	14	4	18	55	18	73
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	23	10	33	96	15	111	119	25	144
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	»	»	»	4	»	4	4	»	4
Jugés attendant leur transfèrement.	10	6	16	21	»	21	31	6	37
<b>TOTAUX.....</b>	<b>2.572</b>	<b>696</b>	<b>3.268</b>	<b>11.109</b>	<b>1.429</b>	<b>12.538</b>	<b>13.681</b>	<b>2.125</b>	<b>15.806</b>

Les détenus subissant des peines d'un an et au-dessous se répartissaient ainsi :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1901	1900	NOMBRE	1901	1900
Pour un mois et au-dessous	1.159	48,29	47,12	175	49,21	49,48
— plus d'un mois jusqu'à deux.....	1.402	47,38	46,29	176	49,32	48,96
Pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	1.035	46,33	46,60	159	47,45	46,53
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	3.043	48,00	49,99	401	44,02	45,03
TOTAUX.....	6.339	400,00	400,00	911	100,00	100,00

Les différences sur l'ensemble des peines correctionnelles subies par les hommes ne sont pas sensibles, en dehors d'une diminution de 2 p. 100 que l'on constate sur les condamnations de 3 mois à un an (48 p. 100 contre 49,99 p. 100 en 1900).

Même remarque pour les femmes, avec pourtant une diminution de 1 p. 100 sur les peines de trois mois à un an d'emprisonnement (44,02 p. 100, contre 45,03 p. 100 en 1900).

## ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux III et IV.)

L'état sanitaire n'a donné lieu à aucune observation particulière. 7.345 cas de maladie, dont 4.894 pour le département de la Seine, ont motivé l'admission des détenus des deux sexes à l'infirmerie de la prison ou leur envoi à l'hôpital.

Parmi les 7.345 cas de maladie, 3.847 avaient le caractère aigu et 3.498 le caractère chronique.

2.399 hommes et 1.448 femmes étaient atteints d'affections aiguës; 1.950 hommes et 1.548 femmes souffraient d'affections chroniques.

Le nombre des journées d'infirmerie s'est élevé à 56.728 pour le sexe masculin et 51.976 pour le sexe féminin, soit un total de 108.704; celui des journées d'hôpital s'élève à 7.088 pour les hommes et à 2.030 pour les femmes, ce qui donne un total général de 117.822 journées, au lieu de 159.294 en 1900. Le département de la Seine compte, à lui seul, 66.567 journées, soit 56 p. 100 du total.

Cette proportion élevée est due au nombre toujours considérable de filles publiques malades, détenues administrativement à la prison de Saint-Lazare, qui sont soignées à l'infirmerie de cet établissement. Toutefois si l'on remarque que cette proportion atteignait l'an dernier 66 p. 100, on constate en faveur de 1901 une diminution de 10 p. 100.

287 décès, contre 324 en 1900, se sont produits pendant l'année et se décomposent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Décédés à l'infirmerie des prisons .....	171	45
Suicides .....	19	4
A l'hôpital.....	45	6
TOTAL ÉGAL.....	287	

Le département de la Seine comptait à lui seul 65 décès (40 hommes et 25 femmes), plus 6 hommes qui s'étaient suicidés.

Le total des suicides s'élève à 19 hommes et 1 femme.

La statistique en avait signalé 24 l'année précédente (20 hommes et 4 femmes).

Les infirmeries et hôpitaux renfermaient à la fin de l'année, 544 malades, soit 514 à l'infirmerie (159 hommes et 355 femmes) et 30 à l'hôpital (25 hommes et 5 femmes).

En résumé, l'état sanitaire a été plus satisfaisant que celui de l'année dernière, on a constaté une notable diminution dans le nombre des décès (287 au lieu de 324) et dans le total des journées de traitement (117.822 au lieu de 159.294), soit 41.472 journées en moins.

Enfin, on a relevé des accès d'aliénation mentale (Tableau IV), avec ou sans épilepsie, chez 367 individus du sexe masculin et 135 de sexe féminin ; l'épilepsie, sans aliénation mentale, s'est révélée chez 191 hommes et 38 femmes.

Parmi les aliénés, 303 hommes et 121 femmes étaient seulement inculpés, prévenus ou accusés.

Le département de la Seine figure dans ces chiffres pour 75 hommes et 65 femmes reconnus aliénés, et 44 hommes et 5 femmes atteints d'épilepsie seulement.

## ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau V.)

Au point de vue de l'état moral et disciplinaire, 31.823 infractions ont été relevées et jugées par la justice disciplinaire des établissements.

Parmi ces infractions on relevait :

	Hommes.	Femmes.
Actes de violence.....	1.257	114
— d'immoralité.....	180	66
Refus de travail.....	984	74
Infractions diverses.....	27.608	1.540
<b>TOTAUX.....</b>	<b>30.029</b>	<b>1.794</b>

Les départements où l'on constate le plus d'actes de violences sont le Nord 280, le Rhône 99, la Seine-Inférieure 81, Charente 39.

Ceux où les actes d'immoralité ont été les plus nombreux sont le Nord 83, le Rhône 14.

Toutes ces infractions ont été réprimées ainsi qu'il suit :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
Cellule.....	7.709	25,67	548	30,55
Pain sec.....	13.842	46,09	753	41,97
Autres privations alimentaires	2.218	7,39	193	10,76
Punitions diverses.....	6.260	20,85	300	16,72
<b>TOTAUX.....</b>	<b>30.029</b>	<b>100,00</b>	<b>1.794</b>	<b>100,00</b>

Le total des infractions commises est inférieur à celui des années précédentes (31.823 contre 33.919 en 1900).

Ces punitions ont été infligées à 17.329 hommes et 1.135 femmes.

121 hommes et 5 femmes étaient en cellule de punition à la fin de l'année.

32 évasions ont été consommées, au lieu de 26 en 1900, 21 ont été suivies de la réintégration des évadés. En outre 27 hommes et 1 femme, au lieu de 42 l'an dernier, ont tenté de s'évader, mais sans succès.

Les tribunaux ont prononcés 49 peines pour délits et crimes commis pendant la détention. Deux des peines prononcées étaient afflictives et infamantes.

**ENSEIGNEMENT**

(Tableau VI.)

Le mouvement général des écoles pendant l'année 1901 est résumé dans le tableau suivant:

	HOMMES	FEMMES
PRÉSENTS au 31 décembre 1900 .....	1.183	113
Admis pendant l'année 1901.....	8.430	516
<b>ENSEMBLE.....</b>	<b>9.613</b>	<b>629</b>
Sorties pendant l'année 1901.....	8.427	536
EFFECTIF au 31 décembre 1901 .....	1.186	93
<b>TOTAL GÉNÉRAL.....</b>	<b>1.279</b>	

Au point de vue de leur instruction, au moment de leur admission à l'école, les 9.613 hommes et les 629 femmes se classaient ainsi :

	HOMMES	FEMMES
Illettrés .....	2.416	178
Sachant lire .....	2.782	248
— lire et écrire.....	3.245	165
Possédant une instruction plus développée	1.170	37
<b>TOTAUX.....</b>	<b>9.613</b>	<b>629</b>
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>10.242</b>	

Pour les détenus qui avaient fréquenté les écoles pendant l'année, les résultats de l'enseignement ont été les suivants :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés.....	Ayant appris à lire.....	620	49	2.594
	— à lire et à écrire.....	592	45	
	Ayant fait des progrès.....	814	59	
	N'ayant pas fait de progrès	390	25	
Sachant lire.....	Ayant appris à écrire.....	698	93	3.030
	— à écrire et à calculer.....	1.023	80	
	Ayant fait des progrès.....	763	45	
	N'ayant pas fait de progrès.	298	30	
Sachant lire et écrire.....	Ayant fait des progrès.....	2.854	131	3.411
	N'ayant pas fait de progrès.	391	35	
Possédant une instruction plus développée.....	Ayant fait des progrès.....	1.086	34	1.207
	N'ayant pas fait de progrès	84	3	
TOTAUX.....	9.613	629	10.242	
ENSEMBLE.....	10.242			

Soit sur 100 élèves :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés.....	Ayant profité de l'enseignement.....	0/0	0/0	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.	83,85	86,00	
		16,15	14,00	
Sachant lire.....	Ayant profité de l'enseignement.....	89,28	88,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.	10,72	12,00	
Sachant lire et écrire.....	Ayant profité de l'enseignement.....	87,95	79,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.	12,05	21,00	
Possédant une instruction plus développée.....	Ayant profité de l'enseignement.....	92,82	91,90	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.	7,18	8,10	
ENSEMBLE.....	Ayant profité de l'enseignement.....	87,90	85,22	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	12,10	14,78	

Les renseignements généraux fournis sur l'enseignement donné aux hommes sont encore plus satisfaisants que ceux de l'an dernier; la proportion des individus qui ont profité de l'enseignement augmente à toutes les catégories, notamment à celle des condamnés sachant lire et écrire et ayant fait des progrès qui s'élève à 87,95 p. 100, contre 79,56 en 1900.

Sur l'ensemble, la proportion des élèves ayant profité de l'enseignement, qui était de 83,62 p. 100, passe à 87,90 en 1901.

La même remarque peut être faite sur les progrès de l'instruction donnée aux femmes.

### TRAVAIL

(Tableaux VII et VIII.)

Le tableau VII donne le détail de chaque industrie exploitée dans les maisons d'arrêt et de correction, ainsi que le produit du travail par département.

Le tableau VIII indique, pour les deux sexes, le nombre des journées de travail de l'année, la moyenne des détenus occupés pendant l'année, ceux occupés au 31 décembre, le produit total du travail, sa répartition enfin, le produit par journée de travail et par journée de détention.

Le total des journées de travail s'élève à 3.115.712, soit 2.710.871 pour les hommes et 404.841 pour les femmes.

Le département de la Seine compte à lui seul 625.946 journées de travail pour le sexe masculin et 117.831 pour le sexe féminin.

La moyenne des travailleurs s'est élevée, en 1901, à 10.149 (8.830 hommes et 1.319 femmes).

La Seine figure dans ce total pour 2.039 hommes et 384 femmes, soit sur 100 individus par rapport à la population moyenne:

	1901			1900		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	75,50	42,81	67,32	74,45	48,19	71,26
Autres départements.....	66,09	61,88	65,52	66,48	59,27	65,49
PROPORTION GÉNÉRALE...	67,97	54,77	65,91	68,06	55,76	66,12

A la fin de l'année, le nombre des occupés s'élevait à 9.576 hommes et 1.382 femmes, au total 10.958 individus.

Le département de la Seine comptait 1.801 hommes et 409 femmes occupés au 31 décembre 1901, soit sur 100 détenus par rapport à l'effectif total à la même date:

	1901			1900		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	73,92	58,76	67,93	68,21	50,88	64,16
Autres départements.....	69,98	68,09	69,76	70,20	70,58	70,24
PROPORTION GÉNÉRALE..	70,00	65,00	69,32	69,75	62,48	68,71

Le total général des produits du travail de l'ensemble des industries s'est élevé à la somme de 1.769.944 fr. 46, et a été attribué, savoir:

	fr. c.
Au Trésor.....	287.415 51
Aux entrepreneurs.....	556.187 22
Aux détenus du sexe masculin.....	827.386 62
— — — — — féminin.....	98.955 11
TOTAL ÉGAL.....	1.769.944 46

Les moyennes du produit du travail sont les suivantes:

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 59	0 45	0 57
— de détention.....	0 33	0 21	0 31

Pour le département de la Seine on obtient les chiffres suivants:

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 63	0 50	0 61
— de détention.....	0 50	0 35	0 48

Enfin, on avait accordé aux détenus pendant l'année des gratifications s'élevant à un total de 32.313 fr. 82.

## CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

---

Le total des chambres et dépôts de sûreté s'élevait, à la fin de l'année 1901, à 3.256 (3.205 chambres de sûreté et 51 dépôts) (Tableau unique).

Le tableau suivant en donne le mouvement :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
EFFECTIF au 31 décembre 1900.....	31	4
Entrées pendant l'année 1901.....	56.441	5.069
	56.472	5.073
ENSEMBLE.....	56.472	5.073
Sorties.....	56.429	5.072
	43	1
EFFECTIF au 31 décembre 1901.....	43	1

Parmi les individus internés au 31 décembre 1901, on compte 1 femme et 43 hommes, dont 4 militaires.

Le nombre des journées de détention s'est élevé à 65.534, ainsi réparti :

Hommes.....	56.861
Femmes.....	5.411
Militaires et marins.....	3.262
	65.534
TOTAL ÉGAL.....	65.534

Enfin, 5 évasions ont été constatées pendant l'année dans les chambres et dépôts de sûreté. Sur ce nombre, une seule avait été suivie de réintégration avant la fin de l'année.

---

## CINQUIÈME PARTIE

### DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

#### MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableau I.)

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré reçoit les condamnés aux travaux forcés et à la relégation, qui y attendent leur départ pour la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie.

*Mouvement de la population pendant l'année.*

	1901			1900		
	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Effectif au 31 décembre de l'année précédente.....	82	1	83	102	»	102
Entrées pendant l'année .....	538	343	881	573	515	1.088
<b>ENSEMBLE</b> (population in- carcérée).....	620	344	964	675	515	1.190
Sorties pendant l'année .....	500	344	844	593	514	1.107
<b>EFFECTIF</b> au 31 décembre ...	120	»	120	82	1	83

Les journées de détention ont atteint le chiffre de 72.779, soit un effectif journalier moyen de 199 individus contre 201 en 1900.



### EMBARQUEMENT

(Tableau I bis.)

Sur 820 individus présentés aux commissions médicales chargées de l'examen des condamnés, 6, dont un seul définitivement, ont été reconnus hors d'état d'être embarqués.

Des individus embarqués :

	1901			1900		
	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie.....	»	»	»	»	»	»
Ont été dirigés sur la Guyane.	473	341	814	564	512	1.076
<b>TOTAUX.....</b>	<b>473</b>	<b>341</b>	<b>814</b>	<b>564</b>	<b>512</b>	<b>1.076</b>

### RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 1901

(Tableaux II à XII)

Aucun relégable n'était présent au dépôt au 31 décembre 1901 ; nous n'aurons donc à nous occuper, dans l'étude des tableaux II à XII, que des 120 condamnés aux travaux forcés.

La presque totalité, 112 avaient été condamnés par les Cours d'assises. 74 avaient été frappés de peine variant de 5 à 10 ans, et 24 à perpétuité.

Ces condamnations avaient été motivées principalement par :

le vol qualifié.....	53
le meurtre.....	24
l'assassinat.....	13

19 des individus présents au 31 décembre, soit 15,83 p. 100, avaient été condamnés dans le département de la Seine.

8 condamnés étaient de nationalité étrangère.

Sous le rapport de l'âge :

	0/0
avaient de 16 à 40 ans.....	97, soit 80,83
avaient plus de 40 à 60 ans.....	23, — 19,17

Au point de vue de l'état civil, on comptait 88 veufs et célibataires, dont 6 avec enfants et 32 mariés dont 22 avec enfants.

La plupart, 117, étaient de religion catholique.

Quant aux professions et métiers exercés, les détenus se répartissaient ainsi :

Professions libérales.....	2
Employés de commerce, d'industrie et de fabrique...	1
Commerçants fabricants.....	1
Professions alimentaires.....	8
Ouvriers de fabriques.....	7
Industries du bâtiment et du mobilier.....	20
Professions agricoles, journaliers.....	59
Professions nomades.....	6
Militaires et marins.....	7
A la charge de leur famille, sans métier ni profession..	9

**TOTAL..... 120**

80 condamnés aux travaux forcés, soit 66,66 p. 100, étaient pourvus d'antécédents judiciaires. Sur ce nombre, 18 avaient encouru la relégation; 22 étaient des récidivistes légaux; 38 quoique déjà condamnés antérieurement n'étaient point dans le cas de la récidive légale; et enfin 2 avaient passé dans des établissements d'éducation correctionnelle.

Au point de vue des parts touchées sur le produit du travail, les 120 condamnés aux travaux forcés se répartissaient comme suit :

Touchaient 1 dixième .....	13	condamnés.
— 2 — .....	14	—
— 3 — .....	93	—

donc, 93 condamnés, soit 77,50 p. 100, touchaient 3 dixièmes du produit de leur travail.

Sous le rapport de l'instruction, on comptait: 22 illettrés; 84 sachant lire et écrire, et 13 sachant lire, écrire et calculer; un détenu possédait une instruction supérieure à l'instruction primaire.

### RENSEIGNEMENTS SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1901

(Tableaux XIII à XXIII.)

Le nombre d'individus incarcérés en 1901 s'est élevé à 964, dont 620 condamnés aux travaux forcés et 344 relégables.

Il a été pris, au cours de l'année, 18 mesures gracieuses à l'égard des condamnés aux travaux forcés, savoir :

1 remise entière du restant de la peine.

12 commutations de peine, dont 10 en réclusion et 2 en emprisonnement.

5 réductions de peine, toutes de cinq ans au moins.

Aucun condamné n'a commis de crime ou délit au cours de sa détention.

278 détenus ont été frappés de peines disciplinaires pour répression de 844 infractions aux règlements.

Sur ces 844 infractions, 90 ont consisté en voies de fait, dont 2 envers les agents de surveillance et 88 envers les codétenus.

L'état sanitaire donne lieu aux remarques suivantes :

Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1900.....	6
Entrées en 1901.....	238
	244
ENSEMBLE.....	244
Sorties .....	237
	7
RESTE au 31 décembre 1901.....	7

Sur 237 sorties, 232, soit la presque totalité, ont eu lieu après guérison; les 5 autres après décès.

Les journées d'infirmerie ont atteint au chiffre de 2.989.

Sur 238 entrées à l'infirmerie, 65, soit 27,31 pour 100, ont été motivées par des maladies des voies respiratoires, dont 8, soit 12,31 p. 100, par la phtisie pulmonaire.

Les 5 décès ont été causés par :

Maladies du cœur et du péricarde .....	1
Phtisie pulmonaire.....	2
Maladie des méninges.....	1
Arthrites, Caries : Nécroses.....	1

Au cours de l'année, il n'a été constaté aucun cas d'épilepsie ou d'aliénation mentale. Il ne s'est produit ni tentative de suicide ni suicide.

L'emploi de la main-d'œuvre pénitentiaire au dépôt de Saint-Martin-de-Ré a donné les résultats suivants :

Sur une population moyenne de 199 individus, le nombre moyen de travailleurs a été, au cours de l'année, de 159 : soit 80 p. 100 détenus occupés.

Par rapport à la population au 31 décembre, la proportion des occupés a été de :

110 occupés sur 120 présents, soit 92 p. 100.

Relativement au total des journées de détention, 72.779; les 48.728 journées de travail en représente 67 p. 100.

Le produit du travail a atteint au chiffre de 17.041 fr. 05, dont :

En produit net .....	fr. c.
En gratifications .....	16.920 »
	121 05

Ce qui fait ressortir à 0 fr. 3497 le rendement moyen par journée de travail, et à 0 fr. 2341 par journée de détention.

Le produit du travail a été ainsi reparti :

Pécule disponible des détenus .....	fr. c.
Partie concédée aux entrepreneurs .....	4.650 66
	12.390 39

Au 31 décembre 1901 le pécule des détenus présents s'élevait à 3.266 fr. 09.

Les dépenses que les condamnés ont été autorisés à prélever sur le produit de leur travail ou sur les fonds d'autre provenance se sont élevées à 14.136 fr. 98, dont 11.526 fr. 73 en dépenses pour leurs besoins propres.

La répartition des journées de détention suivant l'état des détenus, donnée au tableau XXIII, est la suivante :

Journées de travail .....	48.728 soit 67 p. 100
— de repos .....	19.884
— de maladie .....	2.989
— de cellule .....	1.178
TOTAL .....	72.779

**RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉPARTITION  
DE LA POPULATION  
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 1901**

(Tableau XXIV.)

Les 120 condamnés aux travaux forcés présents au 31 décembre 1901 au dépôt de Saint-Martin-de-Ré se répartissent comme suit au point de vue de leur occupation :

Travailleurs .....	110 soit 92 p. 100
Au repos .....	1
A l'infirmerie .....	7
En cellule .....	2
TOTAL .....	120